

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL XXXI N.-D. DE LEVIS—DECEMBRE 1925 No 12

COMMENT ON SALUAIT L'AVÈNEMENT D'UN NOUVEAU ROI A QUÉBEC

Depuis que le Canada est passé sous la souveraineté de la Grande-Bretagne, nous avons eu sept souverains : George II, de 1759 à 1760 ; George III, de 1760 à 1820 ; George IV, de 1820 à 1830 ; Guillaume IV, de 1830 à 1837 ; Victoria mère, de 1837 à 1901 ; Edouard VII, de 1901 à 1910, et enfin George V, depuis 1910.

On aimera peut-être à connaître comment l'avènement d'un nouveau souverain était reçu autrefois à Québec.

Nous n'avons pas de détails sur les cérémonies qui eurent lieu à Québec lors de l'avènement de George III. Son prédécesseur, George II, était mort subitement le 25 octobre 1760, au palais de Kewington. Nous voyons par une lettre du général Murray au premier-ministre Pitt que la nouvelle de la mort de George II et de l'accession de George III au trône ne fut connue à Québec que le 28 janvier 1761.

George III régna ou plutôt resta sur le trône près de soixante ans. Il mourut au château de Windsor le 29 janvier 1820, à l'âge de 81 ans.

On apprît à Québec la mort de George III dans la journée du 18 mars 1820. L'étendard royal fut aussitôt mis à mi-mât sur la citadelle et jusqu'au coucher du soleil on tira le canon de minute en minute.

La nouvelle officielle de la mort du roi fut annoncée publiquement à deux heures de l'après-midi le 24 avril par les canons de la citadelle qui tirèrent de minute en minute et les cloches de toutes les églises qui sonnèrent à toute volée.

L'avènement de George IV fut aussi proclamé sur les places publiques de la haute et de la basse-ville par le shérif Aubert de Gaspé (l'auteur des *Anciens Canadiens*), accompagné du grand connétable, des officiers de police, des musiques militaires et d'une escorte des 60ème et 76ème Régiments.

Le soir, un banquet de 150 convives, à l'hôtel de l'*Union*, présidé par l'honorable M. Hale, célébra l'avènement du nouveau-roi.

Le dimanche suivant, 30 avril, dans la cathédrale, à l'issue de la grand'messe, Mgr Panet, coadjuteur de l'évêque de Québec, qui était alors en Europe, entonna le "Te Deum", en action de grâces pour l'avènement au trône de George IV. On avait invité les principaux officiers civils et militaires de la capitale à assister à cette cérémonie et la plupart s'étaient fait un devoir de s'y rendre. La cathédrale était décorée d'étendards royaux et de magnifiques drapeaux destinés aux bataillons de milice. La musique du 76ème Régiment était aussi présente.

Georges IV mourut le 26 juin 1830. L'annonce officielle en fut faite à Québec le 30 août suivant. Sir James Kempt assembla aussitôt son conseil et tous les conseillers prêtèrent les serments de fidélité au nouveau roi Guillaume IV. Vers deux heures de l'après-midi, le pavillon royal fut arboré à mi-mât au haut de la citadelle et une salve de 60 coups de canon fut tiré sur le Cap.

Le lendemain, 31 août, le shérif Sewell, accompagné des juges de paix, du grand connétable et des autres officiers de la Cour, se rendit au château Saint-Louis, et là, en présence de sir James Kempt et de son état-major, proclama l'avènement de Guillaume IV. Le shérif et sa suite se rendirent ensuite aux marchés de la haute et de la basse-ville, où la proclamation fut de nouveau lue. Pendant ce cérémonial,

les troupes de la garnison rangées en bataille sur l'Esplanade tirèrent trois volées en l'honneur du nouveau roi.

Le dimanche, 5 septembre, le curé de la cathédrale lut en chaire une lettre pastorale de Mgr Panet annonçant la mort de George IV et l'avènement de Guillaume IV. Après la messe, l'orgue joua le "God save the King", et l'on chanta le "Te Deum".

La lettre pastorale de Mgr Panet, à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre et de l'avènement de son successeur, a été publiée au tome III des *Mandements des évêques de Québec* réunis et livrés à la publicité par Mgr Têtu et Mgr Gagnon.

Guillaume IV décéda, après dix ans de règne, le 22 juin 1837.

C'est le 27 juillet suivant que la nouvelle de la mort du roi parvint à Québec.

Le 1er août 1837, dans la matinée, le gouverneur Gosford, les conseillers et les chefs des divers départements, réunis au château Saint-Louis, prêtèrent serment à la reine Victoria. A une heure et trois quarts de l'après-midi, l'avènement au trône de Sa Majesté était proclamé, selon l'usage, au bruit du canon et de la citadelle, des feux roulants des troupes de la garnison réunies sur l'Esplanade, et des acclamations du peuple accouru en foule sur toutes les places publiques où la proclamation fut successivement lue par le shérif accompagné de ses officiers, d'une nombreuse escorte du 66e Régiment et d'un certain nombre de juges de paix à cheval.

Le dimanche, 6 août, Mgr Signay chantait lui-même, dans sa cathédrale, un "Te Deum" solennel en action de grâces pour l'avènement au trône de la "Très Haute et Très Puissante princesse Victoria."

Le même jour, dans toutes les églises du diocèse, on donnait lecture d'un mandement de Mgr Signay à l'occasion de l'avènement de la princesse Victoria au trône de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Ce mandement est également publié dans l'ouvrage de Mgr Têtu et de Mgr Gagnon.

Enfin, en 1901, Victoria lère allait rendre compte de son long règne à celui qui juge et les peuples et les rois ; et Édouard VII montait à son tour sur le trône.

En 1910, Édouard VII était remplacé, à son tour, par George V.

Tout le monde a encore présent à la mémoire le souvenir des fêtes qui eurent lieu à Québec lors de l'avènement de Édouard VII, en 1901, et de l'avènement de George V, en 1910.

P.-G. R.

SIGNALEMENT D'UN QUIDAM

Voulez-vous savoir de quelle façon on signalait les criminels sous le régime français ? L'ordre suivant de l'intendant Hocquart va nous renseigner sur ce point :

“Gilles Hocquart, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France.

“Il est ordonné à tous capitaines et autres officiers de milice requis de prester main forte au sr Alexandre Le Breton, domicilié au Cap St-Ignace, chez le nommé Rodrigue, son beau-frère, habitant du Cap, pour poursuivre et arrêter un certain quidam vagabond qui a fait plusieurs vols dans la d. coste, et dont le signalement est ensuite du présent ordre ; mesme enjoint à tous capitaines et autres officiers de milice au cas que le d. quidam se trouve dans leurs costes de le faire arrester et conduire sous bonne et seure garde en cette ville. Mandons, etc. Fait à Québec le 4 décembre 1733.

HOCQUART

“Énsuit le signalement du d. quidam : hauteur, environ 4 pieds et demi, cheveux noirs aras les oreilles, les yeux bleus, le front ridé, la barbe follette et blonde, le nez tirant sur le camus et relevé, le visage sec et effilé, le teint livide, marche de travers un pied en dehors et l'autre en dedans, la voix aigre et forte, ne parle pas bien franc, âgé d'environ 23 à 25 ans, avait une veste bleue et boutons de cuivre lorsque le sr. Alexandre l'a arrêté pour la première fois.”

Comme on le voit, le signalement est pas mai complet et le quidam dût être arrêté. Les dossiers criminels du temps ne font cependant pas mention de cet individu.

LA MAISON BRASSARD DE NICOLET, 1824-1924

La famille Brassard a célébré, en 1924, le centenaire de sa maison familiale. C'est une belle construction en pierre des champs, solidement assise sur le bord d'un plateau d'où elle regarde la charmante rivière Nicolet. Cette maison, d'un aspect paisible, est gracieusement ombragée d'arbres, elle respire le bonheur et commande la vénération.

Les familles Brassard sont nombreuses au pays. D'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, Antoine Brassard est considéré comme le premier des Brassard arrivé au Canada et comme la souche de toutes les familles Brassard. C'est aussi l'opinion de Benjamin Sulte. Antoine Brassard (I) né en 1609 en Normandie ; marié à Québec, en 1637, à Françoise Mery ; décéda en 1671. Il fut le père de dix enfants.

BRANCHE DE NICOLET (1766)

Le premier des Brassard qui vint s'établir à Nicolet en 1766 est Pierre-Bellarmin (IV), fils de Jean-Baptiste Brassard (II) ; né le 16 février 1732 ; décédé le 23 septembre 1815 (83 ans). Il était marié à Marie-Antoinette Pinard (1766), fille de Jean-Baptiste Pinard ; il était capitaine de vaisseau. De ce mariage naquirent 13 enfants qui furent les chefs des familles Brassard de Nicolet et des environs.

Deux des frères de Pierre-Bellarmin Brassard furent des prêtres éminents dans le clergé canadien : François-Xavier-Marie et Louis-Marie.

L'abbé F.-X.-Marie Brassard, né à Québec, le 2 décembre 1721, fit ses études à Québec et fut ordonné le 19 décembre 1744, devint curé d'Yamaska, 1745-1747 ; missionnaire en Acadie, 1749 ; curé de St-Augustin de Portneuf, 1752-1765, où il est décédé le 26 juillet 1765.

L'abbé Louis-Marie Brassard né à Québec le 19 décembre 1726, fit ses études à Québec, fut ordonné le 21 décembre 1749 ; devint missionnaire au Cap-Breton, 1749-1750 ; vicaire à Charlesbourg, 1750 ; curé de Nicolet, 1750-1800, avec desserte de la Baie-du-Février, 1750-1786 ; à Nicolet il a reconstruit l'église en 1784, et, par son testament, a

provoqué la fondation du collège de Nicolet en 1803 ; décédé à Nicolet le 27 décembre 1800, à l'âge de 74 ans, après avoir desservi cette paroisse pendant 50 ans et 3 mois.

Dans les belles familles dont Pierre-Bellarmin Brassard, de Nicolet, est la souche nous trouvons une quinzaine de prêtres ou religieux et une vingtaine de religieuses.

Trois de ses neveux, enfants de Jean-Baptiste, furent prêtres après avoir fait leurs études au séminaire de Nicolet : Louis-Moïse, Thomas-Léandre et Théophile.

L'abbé Louis-Moïse Brassard, né à Nicolet le 25 octobre 1800, de Jean-Bte (IV) et de Marie-Josephte Manseau, fut ordonné le 4 janvier 1824 ; devint vicaire aux Cèdres (1824) ; curé de St-Timothée-de-Beauharnois, 1824-1826 ; curé de St-Polycarpe, 1826-1829 ; de St-Ambroise-de-Kildare, 1830-1833 ; procureur du séminaire de Nicolet, 1836-1840 ; curé de Longueuil, 1840-1855, et après un voyage en Europe, 1855-1857, curé de St-Roch-de-l'Achigan, 1857-1874. Il prit sa retraite à Longueuil, 1874-1877 où il est décédé le 21 juin 1877, à l'âge de 77 ans. Il fonda à Longueuil la communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie, le 1er novembre 1843.

L'abbé Thomas-Léandre, né à Nicolet, le 24 juillet 1805, fit ses études à Nicolet, et fut ordonné le 15 septembre 1830. Il fut successivement vicaire à la cathédrale de Québec, missionnaire aux îles de la Madeleine, curé de Ste-Elisabeth de Joliette avec desserte de St-Michel-des-Saints où il se retira et où il est décédé le 27 novembre 1891, à l'âge de 86 ans.

L'abbé Théophile, leur frère, né à Nicolet, le 12 mars 1809, fit ses études à Nicolet et fut ordonné le 27 novembre 1831. Vicaire à Ste-Elisabeth de Joliette ; curé au Côteau-du-Lac ; quatrième curé de Vaudreuil où il se retire en 1878 et décède le 17 décembre 1881, à l'âge de 72 ans.

Un des fils de Pierre-Bellarmin Brassard, François, âgé de 14 ans, figure sur la liste des élèves fondateurs de l'école que venait de fonder son frère (1801), l'abbé Louis-Marie Brassard. Cette école fut le berceau du collège de Nicolet (1803).

La maison centenaire 1824-1924 a dû être construite par Pierre, fils de Pierre-Bellarmin Brassard, né le 5 mars 1772, et décédé en 1852, à 81 ans. Cette maison en pierre a pris la place d'une maison en bois dont les fondations en pierres paraissent encore à quelques pieds de la vénérable maison actuelle. C'est une belle relique qui s'est toujours transmise de père en fils et que la cinquième génération nicolétaine est heureuse de conserver à la mémoire de ses ancêtres.

LES ENSEIGNES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

—
CLAUDE THOMAS DUPUY, &CA.

Sur la représentation qui nous a été faite par Jean Lozeau, maître serrurier, qu'ayant acquis quelque renom par la bonté de ses ouvrages, tant en serrurerie, qu'en ouvrage de ferblanc, plusieurs maîtres ou compagnons en cette ville tenant boutique, lesquels voulans proffiter de la bonne opinion qu'on a de luy, déguisent leur nom à ceux qui cherchent dans la ville le dt Lozeau pour le faire travailler, s'annoncent pour être celui qu'ils cherchent, et affectent de prendre son nom et ses enseignes ; pour remédier auxquels abus, et favoriser autant qu'il est en nous, ceux qui se distinguent dans leurs arts et métiers, nous avons permis au dt Lozeau de prendre en son enseigne la qualité de serrurier et ferblanquier, avec tel sujet qu'il voudra choisir pour luy servir d'enseigne, défendons à aucun ouvrier travaillant de l'un de l'autre métier de serrurier et ferblanquier qu'exerce le dt Lozeau, de prendre en cette ville la même enseigne, ou d'en affecter une à peu près semblable ainsy que tous les autres, de prendre dans la même profession les enseignes blasons et tableaux de boutique les uns des autres sous peine d'amende arbitraire, et des dommages et interrest des ouvriers intéressés. Fait et donné en notre hôtel à Québec, le trente un may mil sept cent vingt sept. Signé Dupuy (1).

(1) Archives de la province de Québec, Ordonnances des Intendants, cahier A, vol. 12, f. 52.

LE PREMIER SIMARD CANADIEN

Tous les Simard canadiens descendent de Noël Simard marié avec Madeleine Racine.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, mentionne bien le mariage de Noël Simard au Château-Richer, le 22 novembre 1661, mais il ne nous donne pas son lieu d'origine. Le contrat de mariage de Noël Simard reçu par le notaire Audouart le 13 novembre 1661 ne nous dit pas non, plus, de quelle paroisse de France venait le jeune Simard.

Mgr Tanguay avait mal lu l'acte de mariage de Noël Simard et de Madeleine Racine car cette pièce nous donne ce renseignement.

Voici : "Le vingt deuxième jour de novembre de l'année mil six cent soixante et un après les fiançailles faites et deux bans publiés avec la dispense de l'autre donnée par Monseigneur l'Évêque du mariage d'entre Noël Symart laboureur de la paroisse de beaumoyen, évêché d'Angoulesme et de Marie Magdeleine Racine de la paroisse du Chateau Richer et ne s'estant trouvé aucun empeschement je soussigné curé de la dite paroisse les ay marié selon la forme prescrite par l'église en présence d'Estienne Racine père de la dite fille qui a en vertu de quoy mis son signe et déclaré avec Pierre Symar père du dit marié ne scavoit aucun empeschement et le dit Symar ne scavoit signer.

TH. MOREL, PRÊTRE"

On remarquera que l'acte de mariage de Noël Simard dit que le marié a déclaré ne savoir signer. Pourtant au contrat de mariage reçu par Audouart quelques jours plus tôt, Noël Simard avait signé très lisiblement : "Noël Simar."

On a là un exemple de la mauvaise habitude contractée par nos pères de déclarer qu'ils ne savaient pas écrire parce que leur écriture n'était pas aussi moulée que celle des calligraphes de profession. Il faut avouer qu'ils ne se doutaient pas que, deux siècles plus tard, des écrivains malveillants profiteraient de ce fait pour les traiter d'ignorants.

La paroisse de Beaumoyen, évêché d'Angoulême, d'où venait le premier Simard canadien, existe encore mais elle a

changé de nom. On la nomme aujourd'hui Puymoyen. Cette commune est à trois kilomètres d'Angoulême. Sa population ne dépasse pas mille âmes.

P.-G. R.

L'ORNEMENT DONNÉ A LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC PAR LOUIS XIV

On conserve dans le trésor de la basilique de Québec la plus grande partie de l'ornement donné à cette église par Louis XIV. La chasuble sert même encore dans certaines circonstances. Les deux lettres qui suivent ont rapport à ce don du Roi Soleil à la cathédrale de Québec.

La première de ces lettres, datée de Marly le 20 mai 1713, était adressée par le ministre de Louis XIV au sieur Pluet :

“J'ay été informé que le Sr. Lemouer qui vous a cédé sa boutique vous a remis un ornement d'église que le Roy a fait faire et a destiné pour l'église cathédrale de Québec. Il est nécessaire que vous le remettiez à M. l'évêque de Québec ou à M. de St-Senoeh, intendant de Madame la comtesse de Brionne, qui le feront envoyer à La Rochelle pour y être embarqué. Je suis persuadé que vous exécuterez l'ordre que je vous donne sans aucun retardement et que vous me rendrés compte de ce que vous aurez fait.”

La seconde lettre, datée de Marly le 23 mai 1713, était adressée par le même ministre à M. de Beauharnois, intendant de La Rochelle :

“Le Roy a résolu de faire passer en Canada cette année l'ornement qu'il a fait faire pour l'église cathédrale de Québec et dont il veut luy faire présent. Je l'ay fait déclarer à M. l'évesque qui est party pour La Rochelle où il va s'embarquer. Il aura soin de vous le remettre et il faudra que vous l'envoyiez à M. Begon avec une lettre que je vous adresseray pour luy expliquer les intentions de Sa Maté. à ce sujet.”

OUVRAGES PUBLIES PAR L'HONORABLE
JOSEPH TASSE

Les Canadiens de l'Ouest. Vital Guérin. Montréal, Eusèbe Sénécal, éditeur—1871. 22 pp. in-8.

Les Canadiens de l'Ouest. F.-X. Aubry. Montréal, Eusèbe Sénécal, éditeur—1871. 34 pp. in-8.

Philémon Wright ou Colonisation et commerce de bois. Montréal—1871. 77 pp. in-8.

Les Canadiens de l'Ouest. Tome premier. Montréal : cie d'imprimerie canadienne, 222, rue Notre-Dame—1878. 364 pp. in-8.

Les Canadiens de l'Ouest. Tome second. Montréal : cie d'imprimerie canadienne, 222, rue Notre-Dame—1878. 413 pp. in-8.

Le chemin de fer canadien du Pacifique. Montréal, Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1872. 62 pp. in-8.

Deux discours prononcés à l'Institut Canadien d'Ottawa, 4 déc. 1872 et 2 avril 1873. Montréal, Eusèbe Sénécal, éditeur—1873. 21 pp. in-8.

La vallée de l'Outaouais. Sa condition géographique ; ses ressources agricoles et industrielles ; ses exploitations forestières ; ses richesses minérales ; ses avantages pour la colonisation et l'immigration, ses canaux et ses chemins de fer. Montréal, Eusèbe Sénécal—1873. 58 pp. in-8.

Eloge funèbre de Mgr Guigues, évêque d'Ottawa. Montréal, Eusèbe Sénécal—1874. 11 pp. in-8.

Un parallèle : lord Beaconsfield et sir John-A. Macdonald. Ottawa, Imprimerie du Canada—1880. 40 pp. in-8.

Aux Canadiens-français émigrés. Discours prononcé à la convention franco-canadienne du Mass, tenue à Lowell, le 4 octobre 1882. Imprimerie du Canada—1883. 14 pp. in-8.

La question Riel. Discours prononcé devant le Cercle Lafontaine d'Ottawa le 19 février 1886. Ottawa—1886. 13 pp. in-8.

Au Témiskaming. Lettres de voyage. Reproduites de la "Minerve". Montréal, Imprimerie Générale—1887. 19 pp. in-8.

The French Question. Montréal, Imprimerie générale, 45, Jacques-Cartier Square—1888. 87 pp. in-8.

Le 38^{me} fauteuil ou Souvenirs parlementaires. Montréal, Eusèbe Sénécal & fils, imprimeurs, 20, rue Saint-Vincent—1891. 299 pp. in-8.

Voltaire, Madame de Pompadour et quelques arpents de neige. Ottawa—1882. 48 pp. in-4.

Discours de sir G.-E. Cartier, baronnet. Montréal—1893. 817 pp. in-8.

Voltaire, madame de Pompadour et quelques arpents de neige. Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur—1898. 103 pp. in-16.

P.-G. R.

HONORONS NOS ANCÊTRES

M. de Vitrolles, consul de France au Canada, à la présentation d'un buste de Dollard à l'université de Montréal en 1924, disait :

“Les peuples sont comme les individus, ils vivent autant dans le passé que dans le présent et l'avenir, et malheureux sont ceux qui, n'ayant rien derrière eux, ne sentent pas qu'ils sont les chaînons d'une chaîne humaine forgée par les ancêtres... Honorer ses ancêtres, c'est s'identifier avec eux, comprendre le labeur qu'ils ont laissé inachevé et qu'il importe de continuer, liant ainsi l'avenir au passé.”

Or, il n'est personne qui, lisant et méditant les annales canadiennes, ne se sentent pas portés à l'action patriotique. A chaque page, pour ainsi dire, on rencontre d'admirables traits de dévouement et d'héroïsme qui soulèvent l'âme et l'anoblissent. Nos pères s'étaient entièrement donnés au triomphe de la foi chrétienne et au développement de l'influence française en ce nouveau pays. Ils ne se reprirent jamais, et, même après la conquête, en changeant d'allégeance, ils manifestèrent toujours un courage égal, un esprit public aussi vivace (1).

(1) *La Presse*, 24 avril 1924.

UNE JUSTICE SEIGNEURIALE A CONTRECOEUR

Qu'il y ait eu un tribunal en la seigneurie de Contrecoeur, nous en trouvons la preuve dans les Archives judiciaires de Montréal.

Par un premier document, nous voyons que dès 1675, le juge de cette localité était Claude Jaudoin, charpentier de métier. Quant au sergent-huissier, il n'était autre que Pierre Mesnard, cordonnier.

La pièce en question est datée du 30 décembre 1675. C'est le procès verbal d'une saisie pratiquée chez un cultivateur nommé Pierre Le Siège dit La Fontaine.

Le sieur Mesnard qui agissait comme huissier devint l'année suivante (29 décembre 1676) "notaire du bourg et seigneurie de Saint-Ours". Il avait dû succéder à Christophe Richard que le seigneur avait "commis pour le rapport des contrats et autres actes qui se passeront dans la côte de Saint-Ours" et qui signa des actes en 1669, 1670 et 1672.

Soixante-quinze ans plus tard, cette justice seigneuriale existait encore ainsi qu'en témoigne la requête que présente Charles Deguire au juge royal de Montréal pour faire ratifier une commission qu'il vient de recevoir et qui débute ainsi :

"Vu la commission de notaire à lui accordée le 15 de ce mois (novembre 1758) par M. de Contrecoeur, seigneur du fief, terres et seigneurie de Saint-Denis, seigneur primitif de Contrecoeur et de partie de Saint-Ours...."

Où sont allées toutes les pièces judiciaires de ce tribunal ? Comment se fait-il qu'il s'en trouve quelques-unes à Montréal ?

Nous sommes dans l'ignorance à ce sujet, mais quelques chercheurs nous fourniront la réponse, un jour, sans aucun doute.

E.-Z. MASSICOTTE

LES FAMILLES ROY AU CANADA

D'après Lorédan Larchey (1), le nom patronymique "Roy" est une abréviation de "Le Roy". Roquefort, un écrivain qui a étudié ces sortes de choses, dit qu'on appelait autrefois "Roy" les huissiers et les bedeaux. Le même auteur ajoute que le mot "Le Roy" signifie "Qui est au roi, qui relève du roi et non d'un autre seigneur". Un document du XIII^{me} siècle, la *Chronique de Reims*, dit ainsi que "le huens (comte) de Campaigne estait comme le roi". C'était encore le nom de certains chefs de corporation.

D'après Roquefort encore, la première formation de Roy serait "Rouy" ou "Ruy". "Rouy", nom de lieu (Nièvre), s'écrivait Roy au XIII^{me} siècle ; en langue d'oc, "Roui" signifie tapage (2). En Dauphiné et en Picardie, "Ruy" signifiait anciennement ruisseau.

Les "Roy" sont répartis, on peut dire, dans toutes les provinces de France. Le nom patronymique "Roy", qui servait à l'origine à distinguer un individu ou une famille pouvait suffire si l'on considère que chacun des membres de cette famille portait un prénom particulier. Mais il vint un temps où les prénoms et les noms s'appliquèrent à un grand nombre. Il fallut donc trouver des surnoms. De là vinrent les variations et les modifications apportées dans la suite au nom souche de Roy.

On peut citer pour le Canada une trentaine de ces variations, dont il n'est pas toujours facile de démêler l'origine.

1. Roy dit Audy.
2. Roy dit Châtellereau.
3. Roy dit Dagenais.
4. Roy de la Barre.
5. Roy de la Potherie.
6. Roy de Maran.
7. Roy de Mont-à-Peine.
8. Roy dit Desjardins.
9. Roy de Saint-Lambert.
10. Duroy.

(1) *Dictionnaire des Noms*.

(2) Il y a eu, dans le district de Montréal, une famille Roi qui s'appelait "Roy dit Tintamarre". Elle était originaire de Saintonge.

11. Roy dit la Cerène.
12. Roy dit Laliberté.
13. Roy dit Lapensée.
14. Roy dit Larose.
15. Roy dit Lasseigne (1).
16. Roy dit Lauzier.
17. Roy dit Lepage.
18. Roy dit Léveillé.
19. Roy dit Libois.
20. Roy dit Louvois.
21. Roy dit Poitevin.
22. Roy dit Portelance.
23. Roy dit Portelas.
24. Roy dit Roiroux.
25. Roy dit Royhaut.
26. Roy dit Sauvage.
27. Roy dit St-Amour.
28. Roy dit St-Louis.
29. Roy dit Tintamarre.
30. Le Roy (2).

Plusieurs familles de Roy ont fait souche dans le pays.

D'après les recherches de Mgr Tanguay, il faudrait compter trente-six souches non apparentées.

1. *Mathurin Roy*.—C'est le premier qui ait fait souche dans le pays. Tanguay, qui le fait naître en 1610, ne donne pas sa province d'origine. Il était maçon. Sa famille s'est établie à Charlesbourg et aux environs.

2. *Simon Roy*.—De Lignon, village de la Bretonnière, Mans, Maine. A fait souche dans le district de Montréal et à Charlesbourg. Il est appelé Siméon le Roy au registre des mariages de Québec, en 1668.

3. *Jean Roy*.—A fait souche sur Montréal.

4. *Nicolas Roy*.—D'Arcanville, pays de Caux. Ne paraît pas avoir laissé de descendance dans le pays. Le pre-

(1) Lasseigne veut dire : les marais, les clôtures, les plaines.

(2) Les **Roy dit Audy**, se sont établis à Charlesbourg et dans le comté de Québec : les **Roy dit Desjardins** et les **Roy dit Lauzier**, dans les comtés de l'Islet, Kamouraska et Témiscouata ; les **Roy dit Roiroux**, ou **Roiroux dit Laliberté**, dans le comté de Lotbinière ; les **Roy-Dagenais**, les **Roy dit la Pensée**, les **Roy de Maran**, les **Roy-Portelance**, les **Roy di' Saint-Louis**, dans la région de Montréal.

mier août 1663, en la maison de Jean Bourdon, le notaire Pierre Duquet reçoit le contrat de mariage de Nicolas le Roy, fils de Nicolas le Roy et de feu Madeleine Lebrun, et de Catherine Barré, originaire de la Rochelle. M. de Maisonneuve signe à l'acte.

5. *Siméon Roy dit Audy*. — Maître-charpentier. De Créance, Coutances, Normandie. A fait souche dans la région de Montréal.

6. *Michel Roy dit Chatellereau*.—De Sénilet, Poitiers, Poitou. A fait souche dans le district de Trois-Rivières. Établi à Sainte-Anne de la Pérade. A été notaire dans la seigneurie de Champalin, de 1663 à 1709. Son étude est déposée au greffe des Trois-Rivières.

7. *Antoine Roy*.—De Saint-Jean, Sens, Champagne. Les branches Desjardins et Lauzier en descendent.

8. *Olivier Roy*.—De Fontenay-sur-Orne, Sées, Normandie. A fait souche à Québec.

9. *Pierre Roy*.—De Saint-Michel-le-Clou, La Rochelle, Aunis, Poitou. A fait souche dans la région de Montréal. Au recensement de 1666, il est engagé chez Jacques Leber, marchand.

10. *Jean Roy*.—De Serraine, Tours, Touraine. A fait souche sur Montréal.

11. *Jean Roy dit La Pensée*.—De Saint-Julien, Poitiers, Poitou. A fait souche sur Lachine, près de Montréal.

12. *Jean Roy dit La Cercine*.—A fait souche à Trois-Rivières.

Au recensement de 1666, on trouve à Montréal, Jean Roy, âgé de 35 ans, habitant. Il a pour femme Renée Loppé. Trois enfants : Mathurin, Marie et Elizabeth. Un autre Jean Roy, âgé de 20 ans, est serviteur engagé de la grange (magasin du Roy).

Le 15 février 1664, M. de Maisonneuve convoque au lieu dit, *le Hangard*, à Montréal, une assemblée, afin d'élire cinq personnes notables pour pouvoir juger et régler toutes matières concernant la police nécessaire pour le bien de cette habitation. André Charly St-Onge reçoit 12 voix, M. Lauson, 2. Le Roy, sergent, 1—Parmi ceux qui signent l'acte d'élection, on trouve : J. Roy.

13. *Gilbert Roy dit Lasseigne*.—A fait souche à Trois-Rivières.
14. *Jean Roy dit Portlance*.—De St-Jean de Caën, Bayeux, Normandie. A fait souche sur Beaumont.
15. *Yves Roy*.—Soldat. De Saint-Nicolas de Nantes, en Bretagne. A fait souche sur Boucherville.
16. *Joseph Roy*.—De St-Jean de Moutier-neuf, Poitou. A fait souche à Montréal.
17. *Pierre Roy*.—A épousé une miamis, Marguerite Onabaukikoni. C'est l'ancêtre des familles Roy, du Détroit.
18. *Pierre Roy*.—De Saint-Sulpice de Paris. Branche des Léveillé.
19. *Joseph Roy*.—De Saint-Vivien du Pont, Saintes, Saintonge.
20. *François Roy (Tintamarre)*.—De Notre-Dame de Rochefort, Saintonge.
21. *Jean-Pierre Roy*.—De Pierre-Paul, Paris.
22. *Louis Roy dit St-Louis*.—De Niort, Poitou.
23. *Louis-Etienne Roy-Lillois*.—De Saint-André, diocèse de Tournay, Flandre.
24. *Pierre Roy*.—De Notre-Dame de la Rochelle, Anis.
25. *Augustin Roy*.—De Confeste, Amiens, Picardie. A fait souche sur Terrebonne.
26. *Sébastien Roy*.—De Grand, Bourges, Berry. A fait souche sur Montréal.
27. *François Roy*.—De Saint-Pierre, diocèse de Poitiers, Poitou. Souche sur Montréal.
28. *Jean-Baptiste Roy*.—De Cherac, diocèse de Saintes, Saintonge. S'établit à Lorette.
29. *André Roy*.—De Saint-Sébastien, diocèse de Tours.
30. *Edme-Guillaume Roy*.—De Saint-Paul de Paris.
31. *Pierre Roy*.—Du régiment de Berry. Originairé de Notre-Dame de Caën. Venu en 1757.
32. *Benoît Roy*.—De Lyon.
33. *Pierre Roy*.—De Notre-Dame de Caën, Bayeux, Normandie.
34. *Guillaume Roy*.—De Maguy, Bayeux.
35. *Jacques-Pierre Roy*.—De Saint-Jean de Morclou, Bordeaux.

36. *François Roy*.—D'Agen, Guienne, d'Agenois.

A ces trente-six souches, il faut ajouter une trente-septième, celle de Nicolas Le Roy, qui vint de Saint-Rémi, de Dieppe (1).

Il y avait aussi des Roy en Acadie. Après la conquête de ce malheureux pays par les Anglais et la dispersion de ses habitants, deux familles de ce nom passèrent au Canada. Jean-François, habitant d'Annapolis, s'établit au Cap-de-la-Madeleine. Jean-Baptiste alla se fixer à Yamachiche. Après la conquête de Louisbourg, il nous vint encore une famille Roy, dont le chef, Jean-Baptiste, a fait souche au Canada.

Tanguay signale la présence à Québec de Pierre Roy, en 1621. Il mentionne aussi les noms de Robert Le Roy, en 1650, et de Denis Le Roy, de Rouen, en 1664 ; mais ces trois individus n'ont pas fait souche. Une fille d'Antoine Roy et de Simonne Gaultier, de Senlis, a contracté trois mariages au pays. Le recensement de 1666 signale à Charlesbourg, Étienne Leroy, maçon, habitant, âgé de 23 ans. On voit aussi la même année à l'île d'Orléans : Pierre Paillereau, habitant, marié à Elizabeth-Isabelle Roy. (J.-Edmond Roy, *Nicolas Le Roy et ses descendants*, p. 1).

UNE LETTRE DE FRANCOIS HERTEL AU PERE LEMOINE

Mon R. Père,

Je vous prie de me faire l'honneur de me récrire et de donner la lettre à celui qui vous rendra celle-ci. Mandez-moi si vous viendrez avant l'hiver. J'ai eu la consolation de trouver ici un de vos bréviaires, qui me sert pour prier Dieu. Mandez-moi, s'il vous plaît, en quel temps vous pourrez être ici. Je vous prie de faire mes baise-mains à tous les RR. Pères des Trois-Rivières et de Québec que je prie de se souvenir de moi au Saint Sacrifice de la messe, et vous particulièrement, en attendant que j'aie le bonheur que vous revoir.

Je demeure, Mon Père,

Votre serviteur,

FRANCOIS HERTEL (2)

(1) Tanguay dit Sainte-Thérèse de Dieppe mais c'est une erreur.

(2) *Relations des Jésuites, 1660-1661*. Ecrite pendant sa captivité à Agnié en 1661.

UNE PROPOSITION DE FRONTENAC

Nous n'avons jamais eu de galères ni de galériens au Canada. Sous le régime français un certain nombre de malfaiteurs furent condamnés aux galères mais il va sans dire qu'on les envoyait servir en France.

Tout de même, Frontenac, dans la première lettre qu'il écrivait au ministre à son arrivée ici, en 1672, lui proposait quelque chose qui aurait ressemblé passablement au régime des galères.

“Le gouverneur, disait-il, n'a pas une simple chaloupe en sa disposition, le peu de bâtiments qu'on dit être au Roi, consistant en quelques gabarres et une barque appelée la *Suisse*, sur lesquels il n'a jamais eu aucune inspection ; de sorte que quelque zèle qu'il puisse avoir, il est difficile qu'il puisse se donner tous les divers mouvements qui sont nécessaires pour la conservation d'un pays d'une aussi vaste étendue qu'est celui-ci et d'une aussi difficile communication. J'avais proposé à M. Talon de faire le projet de la construction d'un petit brigantin fort léger, à quatorze ou seize rames, pour pouvoir servir à un gouverneur et à un intendant, quand le service du Roi le requerrait, pour aller depuis Tadoussac jusques à Montréal visiter les côtes avec sûreté et quelque sorte de dignité ; car je vous assure qu'encore que je suis déjà accoutumé d'aller en canot, c'est plutôt la voiture d'un Sauvage que celle d'un ministre du Roi. L'on aurait pas même de la peine à l'armer promptement de tous les malfaiteurs, coureurs de bois et volontaires qui sont ici. Il ne serait pas, je crois, mal à propos qu'ils vissent une espèce d'escola, comme on appelle à Venise la galère qui est toujours vis-à-vis la place de Saint-Marc” (1).

La suggestion de Frontenac fut acceptée en partie. On bâtit une barque pour l'usage du gouverneur et de l'intendant, mais, grâce à Dieu, elle ne fut pas manoeuvré par des forçats.

(1) Archives de la province de Québec.

LES LEGISLATEURS DE LA PROVINCE DE
QUEBEC, 1764-1791

(Suite et fin)

L'HONORABLE LUC DE LA CORNE, SIEUR DE CHAPT ET DE ST-LUC

Fils de Jean-Louis de La Corne, sieur de Chapt, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Pécaudy de Contrecoeur, il naquit à Montréal en 1711. Il épousa, premièrement, dans la même ville, le 10 décembre 1742, Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Hervieux. Sept enfants naquirent de cette union. Après la mort de sa femme, M. de La Corne convola, à Montréal, le 3 septembre 1757, avec Marie-Joseph, fille de Charles Guillimin, et veuve de Jacques Le Gardeur. Étant devenu veuf une seconde fois, il se remaria, encore à Montréal, le 9 avril 1774, avec Marie-Marguerite Boucher de Boucherville, fille de Pierre et de Marguerite Raimbault.

“Luc de Chapt de La Corne St-Luc, dit M. Bibaud (1), aussi chevalier de St-Louis et homme influent parmi les Sauvages, membre du Conseil législatif sous les Anglais, prit le fort Clinton en 1747. Il se trouva à Carillon et enleva à Abercrombie un convoi de 150 chariots. Après la perte de Québec, il commandait les Sauvages à Montréal. Les mémoires publiés par la Société littéraire et historique disent que M. de St-Luc, le Canadien qui avait sur eux le plus d'influence et aux sentiments duquel ils déféraient volontiers, avait été chargé de les engager à ne pas se rébuter. Il les mena à la bataille de Sainte-Foy. Il voulut émigrer en 1760 comme le chevalier de La Corne ; mais il fit naufrage et fut obligé de revenir dans son pays, comme on le voit par sa relation publiée à Montréal chez Fleury Mesplets, en 1778. Il fut un des premiers sénateurs de la province de Québec, combattit à St-Jean et commanda les Canadiens et les Sauvages dans la campagne de Burgoyne; les uns et les autres finirent par abandonner la partie, ce qui occasionna plus tard une guerre de plume entre le général et auteur anglais et notre compatriote. Au Conseil, M. de St-Luc ne voulait point de la constitution anglaise ; il dénonça les lo-

(1) Panthéon Canadien, 1891.

yaux américains et l'opposition, et soutint autant qu'il put celle de 1774....”

“La Corne de Saint-Luc, dit, de son côté, M. Benjamin Sulte (1), l'un des plus remarquables caractères des temps de la conquête. Admiré des Canadiens ; suivi avec enthousiasme par les Sauvages ; orateur, écrivain, prestigieux en tout, il combattit par l'épée, la plume et la parole contre tout ce qui pouvait nuire à notre nationalité. Sa carrière embrasse un demi siècle de luttes. Jamais il ne se trompa, au milieu des changements de régimes qui se succédaient si brusquement ; toujours il a su conquérir le respect de son entourage. Appuyé sur sa propre valeur, il a traversé trois ou quatre genres de gouvernements. Ses avis valaient de l'or. Nous n'avons pas d'homme aujourd'hui plus renseigné, plus indépendant, plus recherché que ce militaire dont la parole se faisait écouter du soldat, du conseil de Québec, de la chambre des communes d'Angleterre et des habitants du Canada. Il résumait en sa personne les pouvoirs qui à présent sont divisés entre les journalistes, les députés au parlement et les ministres du gouvernement. Sa longue et fructueuse carrière ferait le sujet d'une étude intéressante à plusieurs points de vue.”

M. de La Corne fut fait membre du Conseil législatif le 17 août 1775. Il fit aussi partie de l'Exécutif, sous lord Dorchester. Il réclama le maintien de l'Acte de Québec, s'opposant à une Assemblée législative (1784).

L'HONORABLE GASPARD-JOSEPH CHUSSEGROS DE LÉRY

Fils de Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur de la marine, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Reine Le Gardeur de Beauvais, il naquit à Québec le 21 juillet 1721. Il épousa, au même endroit, le 24 septembre 1753, Louise, fille de François Martel de Brouague, propriétaire et commandant de la côte du Labrador, et de Marie-Anne Bissonnet La Favry.

Gaspard-Joseph servit lui aussi dans les troupes de la marine comme ingénieur. Employé d'abord comme sous-ingénieur en 1739, il obtint une enseigne en 1742, devint lieutenant en février 1748, et capitaine en 1757. M. de Léry

(1) *Hist. des Can. fr.*, vol. VII, p. 128.

obtint la croix de Saint-Louis en janvier 1759. Il était seigneur de Le Gardeur, de Belleplaine, de Gentilly, de Rigaud, etc.

Il passa en France et visita l'Angleterre après la conquête. C'est à madame de Léry que Georges III fit ce compliment flatteur : "Madame, si toutes les dames canadiennes vous ressemblent, j'ai vraiment fait une conquête." De retour au Canada, M. de Léry fut fait membre du Conseil législatif le 17 août 1775, et il était membre de l'Exécutif en 1784.

M. de Léry est mort le 11 décembre 1797.

L'HONORABLE FRANÇOIS-MARIE PICOTE DE BELESTRE

Fils de François-Marie Picoté de Belestre et de Marie-Catherine Trottier, il naquit en 1719. Il épousa, à Montréal, le 28 juillet 1738, Marie-Anne, fille de Pierre Nivard Saint-Dizier. Née en 1719, elle décéda à Montréal le 16 octobre 1750. Il se remaria dans la même ville, le 29 janvier 1753, à Marie-Anne, fille de Jean-Antoine Magnan.

"Chevalier de Saint-Louis, commandant du Détroit et des postes du Michigan, dit Bibaud (1), il fit des courses dans le pays ennemi, battit les Anglais dans une sortie, en 1756, et conserva ce poste à la France. Mais en 1760, il fut enveloppé dans le malheur général. Le major Rogers, lieutenant d'Amherst, lui ayant envoyé l'officier Brehm pour l'induire à se rendre, il méprisa cette sommation et harangua les Sauvages ; mais le capitaine Campbell, deuxième envoyé, lui ayant appris la capitulation de Montréal et montré une lettre du marquis de Vaudreuil, il se rendit le 29 novembre. Le chevalier de Belestre ne quitta point le pays. Tant que les Canadiens furent éloignés des charges publiques, il cultiva son champ comme Cincinnatus, et dans les jours meilleurs il fut sénateur et surintendant des voies publiques. On le trouve à la pose de la première pierre de Notre-Dame de Bonsecours, avec deux autres chevaliers de Saint-Louis, en 1773. En 1775, lors de l'invasion américaine, c'en était fait du Canada si l'ennemi eut pu se saisir du poste frontière de Saint-Jean, où il n'y avait point de garnison. Il offrit ses

(1) *Panthéon Canadien*, 1891.

services à Carleton et la noblesse voulut marcher sous les ordres de ce vétéran. Picoté de Belestre reprit Saint-Jean qui était tombé aux mains de l'avant-garde américaine, et reçut les remerciements publics de Carleton. Il remit alors le poste au major Preston envoyé avec des troupes ; mais il resta au poste du danger avec ses compagnons d'armes, repoussa dans un combat le général Schuyler, qui abandonna son armée, et il défendit pendant quarante-cinq jours contre Montgomery, maître du fort Chambly, cette bicoque qui avait fait éprouver cinq mois de retard à l'armée envahissante : Saint-Jean était un fort en bois ! Le chevalier de Belestre vit la constitution et fut du nouveau Conseil législatif. Sa fille épousa le major McDonell, de l'armée régulière."

M. de Belestre fut nommé membre du Conseil législatif, le 17 août 1775. Il retint ce poste de confiance sous la constitution de 1791 jusqu'à sa mort survenue le 8 mai 1793. Il fut aussi membre du Conseil exécutif et, dans la grande enquête instituée par lord Dorchester en 1787, il était membre du comité de la milice, des grandes routes et des communications.

M. de Belestre fut aussi grand-voyer pour le district de Montréal.

L'HONORABLE JOHN FRASER

Venu au Canada comme officier dans l'armée de Wolfe, il prit part aux sièges de Louisbourg et de Québec en qualité de lieutenant au 78^e régiment de Montagnards Écossais. Il fut promu capitaine au même régiment le 15 avril 1760. Le 78^e ayant été licencié après la paix de Paris, 1763, M. Fraser s'établit à Québec et fut nommé juge de la cour des Plaid communs par le général Murray, lors de l'établissement des cours de judicature, en 1764. Fait prisonnier par les rebelles américains en 1775, il fut retenu en captivité pendant près de deux ans. Il fit partie du Conseil législatif constitué le 17 août 1775, en vertu de l'Acte de Québec ; ainsi que du Conseil exécutif (1784). Il continua de siéger dans la Chambre haute sous la nouvelle constitution de 1791, jusqu'à sa mort survenue en décembre 1795.

M. Fraser fut nommé commissaire pour la construction d'églises, de presbytères, etc., le 21 mai 1792, et le 11 décem-

bre 1794, il était fait juge de la cour du Banc du Roi à Montréal.

Des accusations ayant été portées contre les juges de cette cour par le procureur-général James Monk, une enquête fut instituée. Elle révéla (1) "un système très embrouillé, contradictoire et arbitraire d'administration de la justice, d'après l'Acte de Québec, mais ne découvrit aucune corruption volontaire de la part des juges qui étaient simplement victimes du système."

M. Fraser avait épousé Marie-Claire Fleury Deschambault.

L'HONORABLE HENRY CALDWELL

Était natif d'Irlande ; il était le quatrième fils de sir John Caldwell, deuxième baronnet du nom, et d'Anne French. Il naquit en 1738, vint à Québec quelques années après la cession et s'y établit comme marchand. Il épousa, le 16 mai 1774, Anne, fille d'Alexander Hamilton, Esquire, de Hampton, comté de Dublin.

Lors du siège de Québec, 1775-76, il fut fait lieutenant-colonel commandant de la milice anglaise de cette ville. Le 31 mai 1776, M. Caldwell était nommé membre du Conseil législatif, et il devint receveur-général de la province le 8 juillet 1784. Il fut appelé au Conseil exécutif en 1784, et le 5 février 1793 il était fait membre du Conseil législatif du Bas-Canada.

Le gouvernement s'étant emparé des biens des Jésuites à la mort du Père Cazot, il nomma, le 12 décembre 1800, M. Caldwell pour administrer ces biens.

L'année suivante, M. Caldwell achetait la seigneurie de Lauzon de la succession du général James Murray. Il mourut le 28 mai 1810, âgé de 72 ans.

M. Caldwell est l'auteur de *The Invasion of Canada in 1775*. Cette relation, écrite en 1776, parut à Québec en 1865.

Son fils unique John hérita de son cousin et devint le cinquième baronnet de ce nom.

L'HONORABLE COLIN DRUMMOND

Marchand de la ville de Québec, était député paie-maitre-général de l'armée anglaise à Québec. Il fut appelé à fai-

(1) Doc. relatifs à l'Hist. Const. du Canada, vol. II, p. 862, note 2.

re partie du Conseil législatif le 24 novembre 1768. Il reçut une nouvelle commission à cet effet, sous la nouvelle constitution, le 17 août 1775. C'est le père du général sir Gordon Drummond qui fut administrateur du Bas-Canada, de 1814 à 1816.

L'HONORABLE JOHN DRUMMOND

Marchand à Québec, fut nommé membre du Conseil législatif le 12 septembre 1776. Il prêta les serments d'office et autres le 9 juillet 1777, et assista aux sessions de 1777, 1778 et 1779.

L'HONORABLE SIR WILLIAM GRANT

Né à Elchie, Ecosse, le 13 octobre 1752, était le fils de James Grant, petit fermier du Morayshire. Il fit ses études à l'université d'Aberdeen et son droit à celle de Leyden, puis à Lincoln's Inn. Admis au barreau le 5 novembre 1774, il vint à Québec l'année suivante comme procureur-général de la province de Québec, et il prit part à la défense de cette ville. En 1777, il fut nommé receveur-général adjoint et membre du Conseil législatif. Il retourna en Angleterre en 1784, mais il conserva d'étroites relations avec ses amis de Québec.

Sous la protection de Pitt, M. Grant entra au parlement britannique et il aida à la préparation de l'Acte Constitutionnel de 1791. Solliciteur-général sous Pitt, en 1799, il fut créé chevalier la même année, et il fut maître des rôles de 1801 à 1817. Sir William fut fait D. C. L. de l'université d'Oxford le 14 juin 1820. Il mourut le 23 mai 1832, dans la 80e année de son âge. Il ne s'était pas marié.

Sir William était considéré comme un homme d'État et un avocat d'une habileté et d'une probité exceptionnelles.

L'HONORABLE PAUL ROCH DE SAINT-OURS

Il naquit le 5 septembre 1747 du mariage de Pierre Roch de Saint-Ours Deschaillons, et de Charlotte des Champs de Boishébert.

M. de Saint-Ours fut appelé à faire partie du Conseil législatif le 17 août 1775. Il épousa, en juillet 1776, Mademoiselle Josephite de Tonnancour, fille de Louis-Joseph Godfroy de Tonnancour et de Louise Carrerot.

M. de Saint-Ours fut de nouveau nommé membre du Conseil législatif le 16 septembre 1791 et il continua d'en faire partie jusqu'à sa mort survenue le 11 août 1814.

Il était colonel commandant de la milice de L'Assomption pendant la guerre de 1812.

L'HONORABLE FRANÇOIS DU PERRON BABY

Fils de Raymond Baby et de Thérèse LeCompte Dupré, il naquit à Montréal en 1733. Il fut employé avec ses frères par M. de Contrecoeur d'abord, puis par M. Dumas, successivement commandants au fort Duquesne, durant la guerre de Sept Ans, dans la région de l'Ohio où il se distingua. Il servit au siège de Québec, puis revint à Montréal où il se trouvait en 1760, lors de la capitulation. M. Baby passa en France avec les autres officiers, mais il revint au pays à la paix. Il se mit dans le commerce, se fit une belle fortune, et devint un des hommes les plus considérables et les plus estimés du pays.

En 1773, M. Baby fut choisi par ses concitoyens pour aller porter au pied du trône, les griefs dont ils avaient à se plaindre. Il eut plusieurs entrevues avec les ministres. Elles eurent leur bon effet et contribuèrent, dans une large mesure à la passation de l'Acte de Québec qui réalisait pleinement les vœux des Canadiens. M. Baby était de retour au pays en mai 1774. L'Acte de Québec ayant été mis en vigueur au mois de mai 1775, le nouveau Conseil législatif fut nommé, et M. Baby fut appelé à en faire partie en 1777. Il était aussi l'un des officiers les plus dignes de confiance de la milice canadienne, et il fut l'un des premiers à offrir son concours à Carleton lors de l'invasion de 1775. Celui-ci le nomma major de la milice de la ville et du district de Québec.

M. Baby continua à faire partie du Conseil législatif sous la Constitution de 1791, et il fut à trois reprises appelé à présider cette Chambre : du 22 janvier au 17 décembre 1794, du 8 mars 1802 au 5 février 1803, et du 18 février 1806 au 16 janvier suivant.

M. Baby fut nommé adjudant-général des milices du Bas-Canada en 1808. Il occupa ce poste jusqu'en 1812, lorsqu'il donna sa démission à cause de son grand âge. Il fut

remplacé par le colonel François Vassal de Monviel. M. Baby fut le dernier grand voyer de tout le Bas-Canada. Il mourut à Québec le 6 octobre 1820, âgé de 87 ans, et fut inhumé dans la chapelle du séminaire.

M. Baby avait épousé, en 1786, Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, petite-fille du baron de Longueuil.

L'HONORABLE JOSEPH-DOMINIQUE-EMMANUEL LE MOYNE DE LONGUEUIL

Fils de Paul-Joseph, chevalier de Longueuil, et frère du deuxième baron, et de Geneviève Joybert de Soulanges, il naquit au manoir de Soulanges le 2 mai 1738. Il entra comme enseigne dans les troupes de la marine, en 1755, et servit sous M. de Villiers, puis sous M. de Contrecoeur, qui l'envoya du fort Duquesne pour chercher les Hurons de Lorette, les conduire à la Belle-Rivière et les mettre aux ordres de M. de Beaujeu. En 1758, il était enseigne en premier. Montcalm le nomma second de M. de Montesson à Carillon.

M. de Longueuil épousa, à Montréal, le 6 mars 1770, Marie-Louise Prudhomme, veuve du chevalier Louis De Bonne de Lesdiguières tué au siège de Québec en 1759, et fille du colonel Prudhomme, qui commanda la milice de Montréal au siège de Québec et à la bataille de Sainte-Foy.

M. de Longueuil demeura au pays après la conquête ; il fut l'un des intrépides défenseurs du fort Saint-Jean en 1775, fut fait prisonnier et conduit à Bristol, aux États-Unis. Deux ans plus tard Carleton le fit inspecteur-général des milices. En 1796, il était fait colonel commandant le premier bataillon du *Royal Canadien*.

Le colonel de Longueuil fut appelé au Conseil législatif en 1778 et il conserva ce poste jusqu'à sa mort survenue à Montréal le 19 janvier 1807.

FRANCIS-J. AUDET

QUESTION

Peut-on me donner quelques notes biographiques sur le docteur Patrick Donnelly, admis à la pratique le 5 octobre 1816 ?

J. A. L.

LA PREMIÈRE MANUFACTURE D'ORGUES AU CANADA

On sait que la manufacture d'orgues de Casavant frères limitée, à Saint-Hyacinthe, est le plus important établissement du genre non seulement au Canada mais sur tout le continent américain. Cette manufacture fut ouverte vers le milieu du siècle dernier par Joseph Casavant, un ancien élève du petit-séminaire de Sainte-Thérèse.

Dans l'ouvrage de M. l'abbé Emile Dubois, *Le petit séminaire de Sainte-Thérèse*, nous trouvons des détails curieux et intéressants sur les rapports de l'abbé Ducharme, fondateur du petit-séminaire de Sainte-Thérèse, avec l'élève Casavant :

“Mais Ducharme a des joies aussi. La plus forte après celle que lui apportent des maîtres comme Duquet, Berthiaume et Thibault, est certainement celle que lui vaut son élève musicien Casavant. Cet enfant espiègle, original, très bien doué, est la gloire du fondateur.

“Fils d'un boucher de Saint-Hyacinthe, Casavant arrive ici en 1834, à l'âge de vingt-sept ans. Il vient apprendre la musique à Sainte-Thérèse. Il est pauvre : il lui a fallu emprunter seize piastres pour son voyage. Pensionnaire au village chez une dame Gratton, il étudie au presbytère. La musique le ravit et il s'amuse des heures entières à tirer des sons d'un vieux piano et d'un violon de sa propre fabrication. Ses succès sont rapides. Mais un jour qu'on avait déplacé le piano de M. Ducharme, il n'en fallut pas davantage pour dérouter l'artiste en herbe. Et le curé de Blainville de lui dire : “Vous réussirez mieux à faire des instruments de musique qu'à les jouer.” Casavant prend à la lettre le conseil et se met à l'étude du mécanisme de l'orgue. Ducharme a chez lui les ouvrages de Dom Bedos de Celles sur l'orgue : il les passe à son élève qui vient loger au presbytère. Ce grand garçon de vingt-huit ans suit les écoliers à la messe, au réfectoire et au dortoir. Mais quand ces derniers sont en classe, il s'enferme dans une boutique en bois attenante à l'arrière du collège jaune et il étudie le mécanisme de l'orgue. Il travaille au nom et au compte de M. Ducharme qui

va le voir souvent, l'encouragement, le guide, le reprend, le comprend et l'admire. Le curé de Sainte-Thérèse affectionne cet original qui converse bien et a la réplique sur tout sujet. Le soir, après le repas, assis dans l'embrasement de sa porte de chambre, la pipe à la bouche, le fondateur narquois regarde son Casavant et son oeil provocateur semble dire : "Je t'attends ce soir, commence !" Et la discussion s'engage sur les tuyaux de l'orgue, sur son mécanisme, sur les pédales ; puis on cause des collègues, des notaires, des avocats, de la politique, de l'histoire, de Napoléon. Ducharme s'échauffe, s'esclaffe en face des paradoxes de l'écolier, se croit obligé de réfuter une par une ses plus extravagantes affirmations. Ducharme est debout maintenant ; l'oeil en feu, il gesticule avec énergie, il est prêt à anathématiser "son cher enfant" de trente ans. C'est le moment tragique : Casavant, jusqu'ici froid comme un marbre, part d'un formidable éclat de rire auquel le cercle des espions répond en *Crescendo*. La scène recommence le lendemain.

"Un jour Casavant a inventé un nouveau tuyau d'orgue. Il va l'essayer au cours d'une nuit. Il s'est introduit en plein jour dans la maison d'un vieillard et a noué, aux quatre solides montants de sa couchette, de grosses ficelles. Ces cordes se dissimulent dans les rideaux du ciel de lit, passent par des poulies suspendues au plafond de la chambre et sortent dans la rue par la fenêtre. A minuit, de grands gailards tirent à tour de bras sur les cordes, et le lit monte pendant que Casavant beugle à perdre haleine dans son immense tuyau d'orgue. C'est ce qu'il appelle *l'Ascension au ciel* du bonhomme Saint-Antoine. Le vieux faillit mourir de peur.

"Mais Casavant travaillait aussi. En 1837, il installa un de ses instruments à Saint-Martin : c'est le premier orgue de la boutique Ducharme-Casavant. Plus tard viennent celles de Sainte-Martine, de Saint-Jean et de Saint-Jacques (1). Ducharme était fier de son élève ; il écrivit en 1840 à Mgr Bourget qui l'avait invité à venir fêter la Saint-

(1) On sait, sans doute, que ce fameux Casavant, hébergé, instruit et guidé par Ducharme pendant près de 14 ans, partit pour Saint-Hyacinthe vers 1848, où il ouvrit la manufacture d'orgue Casavant de renommée mondiale. C'est le père des frères Casavant de la même ville.

Jacques à Montréal avec Duquet et Casavant : “Casavant travaille comme un sourd, et je me flatte qu’il surpassera mon espérance. Il a inventé un tuyau qu’il appelle “tonnerre en marche”, et il fait vraiment un excellent effet. Il en a un autre qui a 20 sur 23 pouces de diamètre et qui donne, étant bouché, 32 pieds d’harmonie. Si j’étais aussi sûr de dire des choses convenables que je le suis que Casavant fera quelque chose de bon et que Duquet pourra tirer bon parti de l’orgue, je ne serais pas inquiet” (1).

UN COMPTE DE TAILLEUR DE 1701

Mémoire (de ce) que j’ay fait pour Monsieur de Courtemanche, savoir :

Fait un abit	18 l.
Pour les boutons	2
Faict une cullot	3
Pour la soye, le file, les boutons	1
Pour les poches	2

26 l.

Je prie Mons. Martel de payer au sieur Bartelley (Barthélémy, tailleur à Québec) le contenu si-dessus pour mon conte. A Québec le 9eme octobre 1701.

Courtemanche

QUESTION

Les forts Beauséjour et Gaspereau ont eu une triste renommée dans les dernières années du régime français. Le fort Gaspereau tirait son nom d’une sorte de poisson qu’on pêchait dans une rivière environnante. Beauséjour, me dit-on, ne fut pas nommé ainsi à cause de sa situation, mais il prit le nom d’un individu qui habitait le pays lors de sa construction. Peut-on m’aider à retracer ce sieur Beauséjour ?

Acad.

(1) Lettre de Sainte-Thérèse, 30 mars 1840.

UN MISSIONNAIRE DE LA LOUISIANE

Nous lisons dans le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand :

“Quels hommes que les Brébeuf, les Lallemand, les Jogues, qui réchauffèrent de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France ! J’ai rencontré moi-même un de ces apôtres au milieu des solitudes américaines. Un matin que je cheminais lentement dans les forêts, j’aperçus, venant à moi, un grand vieillard à barbe blanche, vêtu d’une longue robe, lisant attentivement dans un livre, et marchant appuyé sur un bâton ; il était tout illuminé par un rayon de l’aurore, qui tombait sur lui à travers le feuillage des arbres. On eût cru voir Thermosiris, sortant du bois sacré des Muses, dans les déserts de la Haute Égypte. C’était un missionnaire de la Louisiane, il revenait de la Nouvelle-Orléans, et retournait aux Illinois, où il dirigeait un petit troupeau de Français et de Sauvages chrétiens. Il m’accompagna pendant plusieurs jours : quelque diligent que je fusse au matin, je trouvais toujours le vieux voyageur levé avant moi, et disant son bréviaire, en se promenant dans la forêt. Ce saint homme avait beaucoup souffert ; il racontait bien les peines de sa vie ; il en parlait sans aigreur, et surtout sans plaisir, mais avec sérénité. Je n’ai point vu un sourire plus paisible que le sien. Il citait agréablement et souvent des vers de Virgile et même d’Homère, qu’il appliquait aux belles scènes qui se succédaient sous nos yeux, ou aux pensées qui nous occupaient. Il me parut avoir des connaissances en tous genres, qu’il laissait à peine apercevoir sous sa simplicité évangélique ; comme ses prédécesseurs, les apôtres, sachant tout, il avait l’air de tout ignorer. Nous eûmes un jour une conversation sur la Révolution française, et nous trouvâmes quelques charmes à causer des troubles des hommes dans les lieux les plus tranquilles. Nous étions assis dans une vallée, au bord d’un fleuve, dont nous ne savions point le nom, et qui, depuis nombre de siècles, rafraîchissait de ses eaux cette rive inconnue. J’en fis faire la remarque au vieillard, qui s’attendrit ; les larmes lui vinrent aux yeux, à cette image d’une vie ignorée sacrifiée dans les déserts à d’obscurs bienfaits.”

Quel est ce missionnaire de la Louisiane pour lequel Châteaubriand eut tant d'estime ? Nous avons beau repasser la liste des prêtres et missionnaires de la Louisiane pour 1791, année du voyage du grand écrivain en Amérique, nous n'en trouvons aucun qui, par son âge ou autrement, pourrait ressembler au portrait que nous venons de citer. Quelque chercheur bien au fait de l'histoire de la Louisiane et des Illinois sera peut-être plus chanceux.

CURIEUX

LETTRE DE LOUIS PRAT, NEGOCIANT à QUEBEC,
AU MINISTRE PONTCHARTRAIN

Québec, 4 9bre 1708.

Monseigneur,

Je remercie très humblement Votre Grandeur de ce qu'elle a bien voulu faire attention au placet que je pris la liberté de joindre à la lettre que Mr. de Courtemanche eut l'honneur de luy écrire l'année dernière.

La réponse, Monseigneur, qu'il vous a plu faire à ce sujet marquant que le traité fait avec un particulier pour la dépense du vaisseau de Roy *l'Africain* a empêché que je n'aye obtenu pour cette année, le fret de cinquante tonneaux de sel que je demandais par mon placet, j'ose espérer que cet empêchement ne se rencontrant point l'année prochaine Votre Grandeur aura la bonté de m'accorder ce secours qui me mettra en état de contribuer plus efficacement à perfectionner l'établissement de Mr de Courtemanche dont je soutiens seul la dépense par mes avances.

Cet établissement, Monseigneur, promet beaucoup, la pêche de la morue y est si abondante que deux navires de St-Malo lesquels y ont fait la leur cette année, se sont chargés en très peu de tems. Celle du loup-marin, ne l'est pas moins, et elle y a esté cette année fort considérable, mais plus de cent barriques d'huiles perdues faute de futailles nous ont empêché d'en tirer tout l'avantage qu'elle devait produire.

La petitesse du bâtiment que je fournis pour ce poste et qui n'est que de vingt cinq tonneaux, ne m'ayant pas per-

m's d'y envoyer autant de feutailles ql. en aurait fallû. Je prends des mesures pour ne pas tomber à l'avenir dans ce défaut, et pour cet effet je vais faire construire un navire de dix-sept pièces de canon, et j'employerai cependant l'année prochaine pour ce poste un autre bâtiment que j'ay d'environ 50 tonneaux. Tout le bois nécessaire pour cette construction est déjà coupé. J'ay du clou, et du fer autant ql. en faut, avec une grande partie des agrez, et il ne me manque que des voiles et quelques agrez, dont j'ay prié Mr. Pascaud de faire l'achat en France aussi bien que du sel, dans l'espérance, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien ajouter à la grâce que j'ay pris la liberté de luy demander pour le sel, celle de quatre tonneaux de fret pour le transport de ces agrez dans le vaisseau de Sa Majesté, qui viendra l'année prochaine en ce pais.

Je vous supplie trez humblement, Monseigneur, de vouloir bien m'accorder ce secours.

Quoique ce poste, Monseigneur, soit maintenant assez bien pourvû de tout ce qu'il faut pour la peiche, et pour la subsistance des personnes qui y sont, il le sera encore mieux et il produira beaucoup plus ql. ne fait, lorsque le vaisseau que je vais faire construire sera en estat d'y aller. Ce vaisseau qui y portera abondamment tout ce qui y sera nécessaire emportera en France, le poisson et les huiles que l'on fera dans ce poste, par ce moien rien ne se perdra, tout tournera à profit, cet établissement deviendra considérable et pourra contribuer à rendre la colonie riche en elle-même et plus utile à l'estat.

Je souhaiterais, Monseigneur, de nommer ce vaisseau le *Pontchartrain*, si votre Grandeur l'avoit agréable; je la supplie très humblement de m'en accorder la permission, et celle d'être avec un trez profond respect,

Monseigneur,
Votre très humble, très
obéissant et très
soumis serviteur,
L. PRAT.

A Québec, le 4e. novembre 1708 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LA LETTRE D'UN CULTIVATEUR

On rencontrait autrefois dans nos campagnes de simples cultivateurs qui savaient fort bien tenir une plume. Témoins cette lettre citée par M. P.-B. Casgrain dans son étude historique, *Letellier de Saint-Just et son temps*.

Michel Letellier, cultivateur à Saint-Vallier de Bellechasse, avait un fils, François Letellier, établi comme notaire à la Rivière-Ouelle. En 1828, le notaire Letellier se mourait d'une maladie de poitrine et voici la lettre que lui écrivait son respectable père, alors âgé de 78 ans :

“Saint-Vallier, 7 février 1828

“Mon cher fils,

“J'ai reçu votre lettre du cinq du courant qui m'annonce que votre maladie a fait des progrès, et vous prive de l'espérance d'une prochaine guérison. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'en suis sensiblement touché : mais votre parfaite soumission et résignation à la volonté de Dieu me donne en même temps la plus grande consolation.

“Vous me réjouissez encore, cher fils, en me faisant part du bon ordre que vous avez mis dans vos affaires spirituelles et temporelles. Si la divine Providence décide de votre mort prématurée, je m'y résigne de ma part, et bientôt je vous reverrai dans l'autre monde, car la mort est à la veille de me moissonner ; si, au contraire, elle en décide autrement pour vous, je souhaite de tout mon cœur que vous viviez pour vos enfants et votre chère Sophie (sa femme) ; puis, que vous ne cessiez jamais d'être leur tendre père.

“Adieu, mon cher fils, adieu, embrassez pour moi vos chers enfants et votre épouse. Vos frères et amis sont très sensibles à votre souvenir, et prient Dieu qu'il vous conserve dans votre parfaite résolution.

“Donnez-moi toujours de vos nouvelles, cher fils, puisque je ne puis vous voir autant que je le désire, adieu.”

M. Casgrain note au sujet de cette lettre que le père ne tutoie pas son fils. “C'est un des indices, dit-il, de cette grande école de respect dans laquelle étaient élevées nos anciennes familles. Cette déférence des parents pour leurs enfants grandissait ceux-ci à leurs propres yeux, et leur inspirait d'autant plus d'égards et de respect pour leurs parents, qu'ils étaient traités eux-mêmes avec plus de considération.”

LES DISPARUS

✓ *Jean-Baptiste Bruyères*—L'un de nos hommes d'affaires les plus brillants, vers la moitié du 19^e siècle, fut Jean-Baptiste Bruyère qui mourut accidentellement à la fleur de l'âge. Sa carrière est intéressante à suivre. Né à Châteauguay le 30 octobre 1809. Dès l'âge de 4 ans il avait perdu son père, officier de l'armée de Salaberry, mais ce malheur qui pour plusieurs est une entrave à leur succès, fut tout le contraire pour lui. Élevé par son oncle et parrain, le curé J.-B. Bruguier-Bélair, de Châteauguay, l'orphelin reçut une bonne instruction et suivit même des études au Collège de Montréal. Comme il avait du goût pour les affaires, il entra au service de l'hon. Joseph Masson. Étant très actif, bien doué, et d'un jugement sûr, son patron le remarqua et l'attacha à sa fameuse maison d'affaires commerciales. Il épousa, à Terrebonne, Marie-Rachel McKenzie, alors qu'il était déjà le principal assistant et le futur associé de l'hon. Joseph Masson. Mademoiselle McKenzie était fille de Roderick McKenzie et de Marie-Louise Chaboillez. Au cours d'un voyage en Europe, un accident survenu durant la traversée entre Douvres et Calais, lui coûta la vie. Son corps fut ramené à Montréal au mois de mars 1859 et il fut inhumé le 26 de ce mois. Il laissait deux fils. Sa veuve, se remarria et alla finir ses jours en France.

CABRETTE

Thomas O'Leary—Né à Québec le 15 mai 1842, du mariage de Maurice O'Leary et de Rose O'Donnell. Comme son père et ses frères, feu James-M. O'Leary et l'abbé Peter O'Leary, il eut toute sa vie le passion de l'histoire du Canada. En mai 1894, M. O'Leary quittait sa ville natale pour accepter la charge de conservateur du Château de Ramezay, à Montréal. C'est lui qui rassembla presque toutes les pièces qui composent actuellement le Musée et la Galerie de peinture du Château de Ramezay. M. O'Leary étudia spécialement la topographie ancienne des villes de Québec et de Montréal, et il possédait sur ce sujet une documentation considérable qu'il mettait toujours avec plaisir à la disposition des chercheurs et des curieux d'histoire. M. O'Leary avait publié, en 1813, une intéressante plaquette intitulée

Expense book of John Halstead, commissary under Benedict Arnold, before Quebec, 1776. Nous lui devons aussi un précieux catalogue, plusieurs fois réédité, du musée et de la galerie de portraits du Château de Ramezay. M. O'Leary décéda à Montréal le 24 juillet 1925. P. G.

Michel Letellier—Né à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, le 28 février 1750, du mariage de François Letellier et de Marie-Françoise Pelletier. Il reçut une excellente éducation, puis s'établit comme cultivateur dans sa paroisse natale. Son instruction, son expérience des affaires et son honorabilité, le firent choisir en 1800 comme candidat à la Chambre d'Assemblée pour le comté de Hertford. Il fut élu conjointement avec Louis Blais, cultivateur comme lui, qui résidait à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. Hertford avait alors droit à deux députés. M. Letellier se rangea parmi la phalange des députés qui défendaient nos droits. M. Letellier périt dans l'incendie de sa maison à Saint-Vallier, le 27 octobre 1834. Il fut le grand-père de l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1876 à 1879. P. G.

Le chanoine Cléophas-Régis-Roméo Guimont—Né à Québec, le 1er novembre 1872, du mariage de Cléophas Guimont, marchand, et de Hermine Roy. Ordonné prêtre par Mgr Bégin, le 27 mai 1899, il partit peu après pour Rome où il conquit, à l'Apollinaire, le doctorat en droit canon, deux ans plus tard. A son retour de Rome, en 1901, l'abbé Guimont devint professeur au Petit Séminaire de Québec. Il enseigna successivement la philosophie, les sciences naturelles et la théologie. En 1914, l'abbé Guimont était appelé à fonder la paroisse de Saint-Ignace de Giffard, où il construisit l'église temporaire et le presbytère. Au mois de septembre 1919, M. Guimont était nommé chanoine titulaire du chapitre de Québec. M. le chanoine Guimont décéda à Québec le 1er octobre 1925. Il avait publié, en 1921, deux volumes d'un grand ouvrage sur le *Droit familial* qui, malheureusement, est demeuré inachevé. P. G.

Joseph-Napoléon Legault—Le 30 août 1900, décédait à Montréal, à l'âge de 44 ans, le docteur Legault, médecin,

époux de Angéline Hébert. Le défunt avait fait partie de l'*École littéraire*. Il avait publié dans le *Monde illustré* quantité de poésies et il travaillait à l'époque de son décès à une histoire de la littérature canadienne en "alexandrins classiques".

X. X.

Charles Lambert de Roode—Né le 18 juin 1859 à Saint-Pol, Pas-de-Calais, France. Vint au Canada en 1892. Collabora à plusieurs journaux de Montréal puis fut attaché à la rédaction de la *Presse*. Officier d'Académie en 1907, officier de l'Instruction publique en 1923. Poète à ses heures, il a réuni plusieurs de ses poésies en deux volumes qui ont pour titre : *Victoire et à la baïonnette*. Cet écrivain est décédé à Montréal le 24 juin 1925.

L. P.

L'honorable André-Rémi Hamel—Né à Québec le 20 septembre 1788, du mariage de Charles Hamel et de Françoise-Ursule Bedouin. Il fut admis à la pratique du droit le 20 avril 1818. M. Hamel fut nommé, le 11 juillet 1832, avocat-général du Bas-Canada, en remplacement de M. George Van Felson, qui avait résigné cet office. Pendant la session de 1834, M. Hamel fut cité à la barre de la Chambre d'Assemblée et vivement réprimandé pour avoir donné, sans son autorisation, un avis légal au gouverneur Aylmer. Le 1er mai 1839, M. Hamel était nommé juge et commissaire de la Cour des Requêtes. Il mourut d'apoplexie foudroyante à Leeds, comté de Mégantic, le 24 mars 1840.

P. G.

L'honorable Alphonse-Alfred-Clément Larivière—Né à Montréal le 24 juillet 1842, du mariage de Abraham-C. Larivière et de Adélaïde Marcil. En 1871, M. Larivière, à la demande de Mgr Taché, allait s'établir au Manitoba. L'évêque de Saint-Boniface en attirant des jeunes gens de talent dans l'Ouest voulait fortifier l'élément catholique français de la province naissante. Surintendant de la section catholique de l'instruction publique, membre du conseil universitaire, maire de Saint-Boniface, député provincial de Saint-Boniface de 1878 à 1889, M. Larivière fit partie du cabinet à différentes reprises comme secrétaire provincial, ministre de l'agriculture et trésorier provincial. De 1889 à 1904, il représenta le comté de Provencher au Parlement fé-

déral. En 1912, il fut nommé sénateur. L'état de sa santé l'obligea à résigner son fauteuil de sénateur en 1917. Il rentra dans la vie privée après avoir été pendant plus de quarante ans l'un des hommes publics en vue du Manitoba. L'honorable M. Larivière décéda à Saint-Boniface le 20 septembre 1925, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. P. G.

FIDÈLES A LA TERRE

Le ministre de l'agriculture en France vient de prendre une initiative d'une haute portée sociale. Il fait rechercher les familles qui sont restées fidèles à la terre, à travers les siècles, afin de porter davantage les générations présentes et futures à rester attachées au sol, au village, au patrimoine familial, et de perpétuer cette continuité émouvante que n'ont pu entamer ni les siècles ni les bouleversements. Des centaines de mille brochures contenant les monographies des plus intéressantes familles, appartenant à des régions variées, seront adressées à tous les instituteurs et à toutes les institutrices, pour servir de base à une causerie annuelle.

Ce qui est bon en France doit l'être nécessairement dans notre province qui porte l'empreinte de son génie colonisateur et où la famille plonge dans le sol de si profondes racines.

Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, le "livre de l'ancêtre"? Bon nombre de personnes sans doute possèdent leur arbre généalogique, mais cette coutume est loin d'être générale. Dans chaque famille, soit rurale ou urbaine, adonnée à l'agriculture ou à l'artisanat, ou à toute profession honorable, le "livre de l'ancêtre" devrait être soigneusement tenu. À côté des informations généalogiques l'on inscrirait une biographie des ancêtres les plus proches, les principaux événements de l'existence des siens, etc., etc. La vulgarisation de la photographie permet désormais de rehausser le recueil et de lui donner plus de précision et de vie. Ce livre serait pour les fils à venir un précieux enseignement. Il dirait avec le poète :

Cette terre fut vôtre, ô père, et non pas mienne !
Elle n'est pas à moi, le respect le défend.
Elle est à vous encore, et mes yeux sont humides,
Lorsque pour commander ma voix s'élève ici.
Et lorsque je m'essaye à des ordres timides,
J'interroge tout bas : "Père, est-ce bien ainsi ?
C'est votre oeuvre, oui dure et vous êtes le maître,
Si mon cœur oubliait que ce fût oublié,
Je craindrais de vous voir, ô mon père, apparaître
Sous l'ombre de vos bois comme un spectre affligé..."

En ces temps d'incertitude et de malaise où tant de gens prennent la route de l'exil, c'est faire une oeuvre méritoire que de réveiller les nobles sentiments qui nous attachent à la terre—cette terre bénie qui a souri à notre naissance et qui contient les restes des êtres qui nous furent si chers.

Plus nous aurons le culte des aïeux, plus nous aimerons la patrie et plus nous nous efforcerons d'en assurer le bonheur et la prospérité.

Nous ne voudrions pour rien au monde aller chercher à l'étranger un bien-être qu'elle peut nous procurer. Restons lui fidèles et sachons mettre en valeur toutes les richesses que renferme son sein fécond (1).

QUESTION

Je lis dans une étude publiée récemment dans un journal de Montréal :

"La brasserie a été l'une des premières industries canadiennes. Effrayés des ravages que l'alcool causait dans la colonie, Mgr de Laval et Frontenac convoquèrent, en 1678, au château Saint-Louis, à Québec, vingt notables de la ville dans le but d'étudier la question. Ils décidèrent que le meilleur moyen à prendre pour enrayer l'ivrognerie et la traite de l'eau-de-vie était d'établir une brasserie. La même idée avait déjà été émise par M. de Courcelles et par l'intendant Talon. Quelques mois après la conférence du château Saint-Louis une brasserie était établie à Québec. D'autres le furent par la suite à Montréal et ailleurs."

L'assemblée de 1678 fut-elle convoquée à la demande de Mgr de Laval ? Est-il bien vrai que les citoyens convoqués décidèrent que le meilleur moyen pour enrayer l'ivrognerie était d'établir une brasserie ?

P.

(1) *La Patrie*, 1er février 1923.

A PROPOS DU CHEMIN DU PORTAGE AU LAC TEMISCOUATA

Pardevant les notaires publics en la province du Bas Canada résidents à Québec, soussignés, fut présent le sieur Nicolas Séguin, demeurant en cette ville, lequel s'est obligé et s'oblige par ces présentes envers le gouvernement, ce acceptant pour le gouvernement Gabriel-Elzéar Taschereau, Écuyer, grand voyer du district de Québec, à ce présent, de faire ou faire faire d'ici au quinze décembre prochain, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, un sentier de quatre à cinq pieds de large qui prendra du fleuve St-Laurent dans la paroisse de la Rivière des Caps (1) et continuera en profondeur jusqu'au lac Témiscouata pour faciliter et assurer le passage du courrier du Roi, lequel sentier sera bien plaqué sur l'allée et venue et assez haut pour que les neiges ne couvrent point les dites plaques et deviera de l'ancien chemin partout où l'on ne pourra pas pratiquer le dit sentier dans le dit ancien chemin qui se trouve présentement embarrassé par les arbres que le vent a abattu ; s'obligeant le dit sieur Séguin de faire le dit sentier de manière que le courrier puisse passer librement et avec assurance.

Ce présent marché fait moyennant la somme de quarante livres du cours actuel de cette Province, à compte duquel le dit sieur Séguin reconnaît en avoir reçu à l'instant à vue des notaires soussignés de mon dit sieur Taschereau au dit nom moitié faisant vingt livres, et mon dit sieur Taschereau lui payera les vingt livres restants aussitôt que le courrier du Roi aura donné son certificat que l'ouvrage aura été fait conformément au présent marché. Fait et passé à Québec, étude de M. Planté, l'un des notaires, l'an mil sept cent quatre vingt dix huit, le dix sept novembre après midi. Et ont signé, lecture faite.

A. DUMAS,
not. pub.

G. Taschereau
N. Séguin
Jh. Planté (2)

(1) Aujourd'hui Saint-André de Kamouraska.
(2) Archives de la province de Québec.

Rivière des Trois-Pistoles

LES SIGNAUX DE 1744

Nous, Jean-Baptiste de St-Ours d'Echaillon, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, lieutenant de Roy du gouvernement de Québec, commandant en l'absence de Monsieur le Général.

Il est ordonné au S. Riou l'ainé, propriétaire de la Rivière des Trois-Pistoles, d'exécuter les ordres qui lui seront donnés par les Srs de Saline et Céry que M. l'intendant et nous envoyons à l'occasion des feux et fumées à faire dans les endroits de la dite paroisse qui lui seront indiqués par les Srs de Saline et Céry, à l'effet de quoi il fera monter la garde le jour et la nuit par deux habitants qui seront relevés de trois heures en trois heures afin que les feux puissent être faits exactement et à propos et de faire assembler les milices aussitôt qu'on apercevra les feux ou les vaisseaux ennemis pour se rendre ensuite à Québec avec leurs armes avec injonction à tous les habitants de son district d'apporter avec eux chacun pour 20 jours de vivres en pois, en farines ou légumes supposé que les secours de France ne seraient pas encore arrivés ou que les récoltes ne soient pas faites, dans le cas que l'ennemi paraisse, ils auraient attention de faire mettre leurs bestiaux dans les bois le plus à l'écart qu'il sera possible. Au surplus, recommandons au Sr Riou l'ainé de tenir sa milice en bon ordre et prête à marcher s'il en était question.

Nous prévenons le dit Sr que lorsque le dernier feu paraîtra à la pointe de Lévy il sera tiré un coup de canon ou deux pour avertir qu'on a vu les feux à Québec : ces deux coups de canon seront le signal pour répéter les feux depuis la pointe de Lévy jusqu'à St-Barnabé.

A Québec, le 21 juillet 1744.

St-Ours Dechaillons

Vu par nous, intendant de la Nouvelle-France.

HOCQUART (1)

(1) Ce document précieux est entre les mains de M. Napoléon Rioux, seigneur des Trois-Pistoles. Il a été conservé précieusement de père en fils depuis 1744.

A-T-ON TOUT DIT SUR STOBO ?

Ceux qui s'intéressent aux moindres faits du passé, ont lu ce que disent de Robert Stobo, *Les petites choses de notre histoire* (P. G. Roy, vol. I, p. 206) et le *Rapport de l'archiviste de Québec*, 1922-23 (p. 301). Et en ce cas, ils connaissent les aventures de cet Écossais au fort Duquesne en 1754, son procès à Montréal, en 1756, et le rôle qu'il aurait joué dans la prise de Québec. Mais on reste peu renseigné sur la période de l'existence de Stobo qui s'étend de 1759 à 1770, date approximative de sa mort.

Or, voici qu'un document, sans doute inédit, nous montre que Stobo, vil espion selon les uns, héros glorieux, selon les autres, était à Montréal, en 1767. Qu'y venait-il faire ? Tout simplement, avec une fortune subite, il voulait acquérir un fief canadien et jouer au seigneur.

C'est bien ce qui ressort de la pièce que nous exhumons des archives de Montréal, et dont voici le texte intégral :

Vente par les Sieurs & Dame Demuy et Dame De l'Isle au captne Robert Stobo.

Pardevant les Notaires de la ville de Montréal en la Province de Québec y Résident soussignés furent presents : Charles Danneau écuyer sieur Demuy cidevant officier au service de sa M. T. C. et Dame Charlotte Réaume son épouse de luy duement autorisée, demeurant ordinairement à Boucherville, et Dame Magdeleine Demuy épouse et procuratrice de Mr Jacques Philippe De Lisle absent de cette province ainsi qu'il appert par l'acte en forme dont Copie est annexée à ces présentes, lesquels ont volontairement reconnu et confessé avoir par ces presentes vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé du tout dès maintenant et à toujours sans autre garantie que de leurs faits et promesses seulement, à Monsieur Robert Stobo capitaine au quinziesme Régiment de sa majesté Britannique en Garnison en cette ville à ce présent et acceptant acquéreur pour luy ses hoirs et aiant cause à l'avenir, c'est à savoir tous les droits de propriétés quelconques que lesd Sieur & Dame vendeurs, ont, peuvent avoir et prétendre sur le fief terre et seigneurie appelée vulgairement, (aux Loutres) situés sur le lac Champlain de la Contenance de trois lieues de frond sur quatre

lieues de profondeur, à prendre depuis la grande rivière aux Loutres, icelle Comprise en descendant au Nord Est le long dudit Lac avec les Isles et Islets qui se trouveront audevant de la ditte seigneurie et ainsi que le tout se poursuit et comporte sans par les dits Vendeurs en rien excepter reserve ny retenir en façon quelconque et à eux appartenant comme héritiers de feu Pierre Daneau Ecuyer sieur Demuy leur père et beau père et auquel la ditte seigneurie appartenoit de Concession à luy faite par Mrs Duquesne et Bigot Gouverneur et Intendant alors en Canada le vingt huit septembre mil sept cent cinquante deux, et dont copie collationnée par T. Goldfrap D. S. de la province a été présentement remise au dit sieur acquéreur avec le brevet de ratification de lad. concession obtenu de sa M. T. C. le 1er juin 1763, dont quittance. Pour par le dit sieur acquéreur ses dits hoirs et aiant cause jouir, faire et disposer de la ditte seigneurie comme bon leur semblera à commencer la jouissance de ce jour, et ce de la même manière et tout ainsi que les vendeurs avoient auroient pu jouir, ou avoient droit de jouir sans cependant comme il est déjà dit aucune garantie de leur part des faits du prince ny de tous autres quelconques excepté leurs propres faits.

La présente vente est ainsi faite à la charge des devoirs envers sa majesté tels qu'ils seront dus et autres charges exprimées en la ditte concession, et outre pour et moyennant le prix et somme de quatre cent cinquante livres ou shillings courants de cette province que lesd vendeurs reconnoissent avoir reçu comme suit sacoir led sieur Demuy & son épouse la somme de trois cent livres pour sa part & portion comme fils unique et la ditte Dame delisle celle de cent cinquante livres meme monnoye pour son tiers et ce pour leurs droits respectifs dans la présente vente et dont ils sont content en quittent et valablement déchargent ledit Sr Stobo et tous autres et aux charges et condiions cidessus les dits vendeurs ont transporté audit sieur acquéreur tous et tels droits de propriété qu'ils pouvoient avoir dans et sur la dite seigneurie et ses dépendances consentant et voulant qu'il en fasse et dispose comme bon luy semblera le subrogeant à cet effet dans tous leurs droits de privilège & de propriété, car ainsi, &c. Promett &c, obligt, &c, Ren. &c, fait et passé aud Mont-

réal en l'étade, l'an mil sept cent soixante sept le quatre juin
avand midy et ont les parties signé avec nous après lecture
faite.

(Signé) Demuy Delisle
" deMuy
" reaueme demuy
" Robt Stobo
" Souste no're Pre Mézière no're

Ensuite la tenure de la Procuracy dont a esté question
Pardevant les notaires royaux de la ville et Gouvernement
de Montréal y résidant soussigné, fut présent Monsieur Jac-
ques Philippe Delisle demeurant en cette ville lequel étant
sur son départ pour l'ancienne france a par ces presentes fait
constitué sa procuratrice générale & spéciale Dame Magde-
laine Demuy son épouse qu'il a duement autorisée pour tout
ce qu'elle fera a laquelle il donne pouvoir de pour luy et en
son nom regir, gouverner et administrer tous leurs biens
meubles et immeubles de quelque nature qu'ils soient rece-
voir de tous débiteurs les sommes qui peuvent leur être dues,
en donner toutes décharges & quittances vallables, consentir
toux Baux a ferme et a loyer des maisons terres et heritages
qui leur appartiennent en passer contrats pardevant Nore y
apposer telles clauses & conditions qu'elle avisera en rece-
voir le loyer ou fermage, et en donner pareillement quitan-
ce vendre et aliéner le total ou partie desd heritages, à telles
personnes qu'elle voudra & pour telles sommes et prix qu'elle
avisera, s'obliger solidairement avec led Sr constituant à la
garantie des dites ventes en recevoir le prix accorder terme
et delay aux acquéreurs et du tout en passer contrat en bon-
ne forme, faire vuider tous procès mus et à mouvoir en in-
tenter de nouveaux, les poursuivre jusques a sentence ou ar-
ret définitifs, et sur le tout en cas de difficulté plaider, oppo-
ser, apeller, acquiescer, saisir, arrêter saisir réellement don-
ner main levée élire domicile constituer procureur, les révo-
quer en instituer d'autres, transiger à l'amiable et généralle-
ment faire par lad Dame procuratrice tout ce qu'elle jugera
nécessaire Promettant led constituant avoir le tout pour
agréable et le ratiffier à la première requisition voulant que
ces présentes ne soient surannées par le lapiditeurs mais au

contraire valides jusques à revocation expresse, car ainsi & Promet & obligt & Fait et passé à Montréal étude de Panet l'un desd Nores soussignés l'an mil sept cent soixante le vingt cinq septembre avant midy et a led Sr constituant signé lecture faite ainsi signé à l'original Delisle & Parent.

Par collation
Souste
nore

Pre Meziere
Nore

* * *

Mais dira-t-on : "ce Robert Stobo, capitaine au 15^e régiment, en garnison à Montréal" n'est peut-être qu'un parent du fameux otage remis à Coulon de Villiers ?

Le doute n'est pas permis ; en 1754, en 1756 et en 1767, la signature n'a pas varié.

E.-Z. MASSICOTTE

UN PROJET DE CHAMBRE DE COMMERCE A QUEBEC EN 1777

Il est certain que la première Chambre de Commerce canadienne fut fondée à Halifax en 1804. Cinq ans plus tard, en 1809, on établissait à Québec un Committee of Trade qui fut l'embryon de la Chambre de Commerce actuelle de Québec. Mais il n'est pas moins vrai que dès 1777 les marchands anglais de Québec avaient songé à fonder une Chambre de Commerce dans la capitale.

Dans la dépêche du gouverneur Carleton à lord Germain du 9 mai 1777, il est dit : "Quelques marchands désirant remplacer les jurys par une Chambre de Commerce, vous trouverez ci-inclus un projet rédigé à cette fin."

MM. Short et Doughty ont eu la bonne idée de publier ce projet d'établissement d'une Chambre de Commerce dans leurs *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada*.

Cette Chambre de Commerce, d'après le projet envoyé à Germain, devait se composer de tous les marchands et trafiquants de la ville et du district de Québec, qu'ils fussent d'origine française ou anglaise.

Le prix d'entrée dans la Chambre de Commerce devait être de huit piastres espagnoles. La contribution annuelle devait être fixée ultérieurement.

Les directeurs au nombre de vingt-cinq devaient être élus tous les ans. Leur quorum était fixé à cinq membres. Les officiers de la Chambre, c'est-à-dire un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, devaient être choisis parmi les directeurs.

Le paragraphe suivant du projet donne une bonne idée de l'objet de l'association qu'on voulait fonder :

“Les directeurs de la Chambre de Commerce ainsi établie constitueront un conseil d'arbitres autorisés à décider, au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement, toutes les contestations en matière commerciale, qui leur seront soumises du consentement mutuel des parties. La décision rendue dans un certain délai, par une majorité de cinq ou une plus grande majorité des directeurs siégeants, sera finale dans toute contestation au sujet d'une somme n'excédant pas 50 louis, cours d'Halifax ; mais si la somme excède ce chiffre l'une ou l'autre des parties contendantes pourra en appeler à tout le conseil dont les membres seront convoqués à cet effet. Le conseil ne sera au complet que si les vingt-cinq directeurs sont présents et la décision rendue par le conseil au complet ou par la majorité de ses membres, sera finale et sans appel.”

La Chambre de Commerce devait former une corporation avec le droit de poursuivre et d'être poursuivie devant toute cour d'archives, de posséder des fonds, d'accepter des donations et des dotations, et d'accorder des primes pour l'encouragement du commerce et de l'agriculture.

Il faut croire que ce projet d'établissement d'une Chambre de Commerce n'alla pas à lord Germain puisqu'il ne prit pas même la peine d'en reparler au gouverneur Carleton. Les marchands de Québec dépendaient trop du gouvernement de la métropole pour agir sans son assentiment ; ils abandonnèrent donc leur projet qui ne fut repris que plus de trente ans plus tard.

P.-G. R.

REPOSES

A propos de Jean Caron (XXX, 174)—Je crois que ce Caron qui transporta le corps du Père Anne de Noue de l'endroit où il avait été trouvé gelé au mois de février 1646 est Jean Caron, qui fut parrain du premier enfant de Robert Caron, baptisé à l'église Notre-Dame de Québec, le 10 de février 1641.

Robert et Jean étaient probablement frères.

Dans le récit de la mort du Père Anne de Noue, Caron est donné comme maître-valet au poste de Richelieu (Thwaites, vol. XXVIII, p. 162). Au mois de mai 1646, il conduit des veaux au pays des Hurons (idem, vol. XXVIII, p. 186). Il reste en ce lieu de 1646 à 1650 où il est employé comme *donné*. Il revient à Québec au mois de juillet avec les Pères et les quelques Hurons qui avaient échappé aux massacres de 1649. (Voir *Huronnia* du Père Jones, pp. 355, 357, 365, 378, 384, 397). Au mois de novembre 1650, il accompagne les Pères Ragueneau et Poncet dans leur visite à la côte de Beaupré (Thwaites, vol. XXXV, p. 56). Au mois d'août 1653, il est au Cap de la Madeleine. Sur la nouvelle que les Trois-Rivières sont assiégées par une bande d'Iroquois, il saute dans un canot, et arrive aux Trois-Rivières, vers minuit, où il trouve tout en bon état et les habitants pleins de courage (22 août) (Idem, vol. XXVIII, p. 192). En juin, 1657, il est mentionné comme arrivant d'Onnontagué en un canot avec les Pères Le Mercier et Boquet (Idem, vol. XLIII, p. 48). Au mois de juillet 1667, il va visiter avec le Frère Louis le Boesme, les terres des Jésuites à la Rivière de l'Assomption. Au mois d'octobre 1668, il accompagne le Père Rafeix, à la Prairie de la Madeleine dans le but d'explorer le terrain et d'en faire rapport. Il retourne à Québec le 22 du même mois. (Idem, vol. L, pp. 211-217).

Nous trouvons son nom pour la dernière fois, à la date du 21 avril 1668, où il est mentionné comme quittant Québec, pour se rendre de nouveau à la Prairie de la Madeleine. (Idem, vol. LI, p. 148).

IVANHOE CARON, P^{TRE}

Monsieur et Monseigneur (XXXI, 84)—Au XVII^e siècle, le titre de *Monsieur* l'emportait en dignité sur celui

de *Monseigneur*. Le frère du roi s'appelait *Monsieur*. Or, comme à cette époque le haut clergé, l'épiscopat, venait, dans l'État, immédiatement après la royauté, on croyait faire — et l'on ne se trompait pas — aux dignitaires ecclésiastiques un plus grand honneur et témoigner d'un plus profond respect en disant aux évêques *Monsieur* au lieu de *Monseigneur*. On les désignait encore, par le nom de leurs sièges épiscopaux : Ainsi Monsieur de Meaux, Monsieur de Cambrai, Monsieur de Nîmes, etc. E. MYRAUD

La chanson de Nicolas (XXXI, 119, 328)—Permettez-moi de vous signaler une variante de la Chanson de Nicolas que j'ai entendue dans mon canton quand j'étais jeune. Au lieu du refrain : "Laissez-moi planter (ou plâtrer) mes pois", on chantait : "Laissez-moi, bâdrez-moi pas". C'est moins poétique mais peut-être plus normand.

Le dernier couplet était celui-ci :

"Me prend-elle pour un bourreau

La drôle de Mam'zelle ?

Ell' voudrait qu'on s'aim' quand on s'aim' pas

Laissez-moi, bâdrez-moi pas".

Cela vaut ce que ça vaut. Évidemment nos gens ont dû faire bien des variantes de cette nature dans toutes nos vieilles chansons. GASPESIEŒ

Colombe ou Colombet (XIV, 96)—On a écrit Colombe, Coulombe et Colombet. En novembre 1690, M. de Frontenac écrivait au roi qu'il avait donné une commission de lieutenant réformé au sieur de la Gemeraye "au lieu et place du sieur *Colombet*, tué par les Iroquois au mois de juin dernier." Nous serions porté à accepter l'orthographe donnée ici.

M. de la Potherie, dans la deuxième lettre de son troisième volume, parle de la mort de M. de Colombet. Avant lui Gédéon de Catalogne, dans son *Mémoire sur le Canada*, avait écrit, sous le titre de 1690 :

"Comme il y avait un party d'ennemis derrière la Pointe-aux-Trembles, les habitants proposèrent de les aller combattre, prirent monsieur de Colombes, officier, pour les commander. Ils eurent le malheur d'être surpris, la plupart pris,

et monsieur de Colombe tué avec trois ou quatre des habitants.”

M. de Colombet fut un des braves officiers français qui sacrifièrent leur vie pour nous au début de la colonie. Son nom ne mérite-t-il pas d'être perpétué ? R.

L'inventeur du terme: Houille blanche (XXVII, p. 288)—On n'a jamais tant parlé de houille blanche : une exposition internationale lui est consacrée à Grenoble, le 3e Congrès de la Houille blanche vient d'y tenir ses assises. Qui a inventé le mot ? Dans un mémoire récent : *Documents historiques sur l'origine du nom de la Houille blanche* (Bull. Soc. Scients, Isère, t. XLVI, 1925) M. Marcel Mirande, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, attribue au grand ingénieur Aristide Bergès (1833-1904) la paternité du nom, qui aurait apparue pour la première fois en 1889 à l'Exposition Universelle de Paris sur le plateau d'une turbine et dans une notice explicative rédigée par Bergès. M. Mirande a même retrouvé le brouillon de la notice, où on lit ces mots :

De la *Houille blanche*, dans tout cela il n'y en a pas ; ce n'est évidemment qu'une métaphore. Mais j'ai voulu employer le terme pour frapper l'imagination populaire...

D'autres prétendent que le terme aurait été inventé par Cavour, le célèbre fondateur de l'unité italienne. M. Mirande remarque que les auteurs qui ont cité Cavour n'ont donné aucune preuve à l'appui de leur opinion. Connaît-on des textes justifiant cette attribution ? Il n'est d'ailleurs pas contestable que si Bergès n'a pas inventé le mot, il l'a lancé dans le monde et a été un des principaux initiateurs de l'exploitation industrielle des hautes chutes hydrauliques (Dr J. Offner, *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*).

La famille Bettez (XXXI, 463) — Jacob Bettez, le premier Bettez qui s'établit au Canada, était originaire de Suisse. Peut-être vint-il ici dans l'armée de Wolfe, car on le voit à la Baie-Saint-Paul dès 1760 ou 1761. Né protestant, Bettez se convertit au catholicisme peu d'années après son arrivée au pays. Il avait épousé Catherine Lambert, qui décéda à la Baie-Saint Paul le 3 octobre 1766. En secondes.

noces, il épousa Marie-Geneviève Laparre, fille du chirurgien Elie Laparre, de Québec.

Jacques Bettez, fils de Jacob Bettez et de Marie-Geneviève Laparre, né à la Baie-Saint-Paul le 14 mai 1790, vécut aux Trois-Rivières, à Yamachiche puis à Stanfold où il décéda en 1855.

Joseph Bettez, fils de Jacques Bettez, né à Yamachiche en 1816, se fit recevoir médecin et s'établit à Plessisville. Il décéda dans cette paroisse le 8 novembre 1907, à l'âge respecté de 91 ans.
C. E. M.

CHARLES-RÉNE GAUDRON DE CHEVREMONT ?

Charles-René Gaudron de Chevremont vint dans la Nouvelle-France en 1726, comme secrétaire du gouverneur de Beauharnois. Il était le fils de Nicolas Gaudron, sieur de la Boissière, et de Marie Gohèle, de Linas-sous-Mont-Lehers, diocèse de Paris

M. de Chevremont qui s'était marié à Québec le 7 janvier 1730 ne recevait pas un salaire assez élevé pour faire vivre une famille. M. de Beauharnois, tout en le gardant comme son secrétaire, à Montréal, le fit entrer dans l'administration.

Le 27 juillet 1732, l'intendant Hocquart donnait à M. de Chevremont une commission de notaire royal pour la ville de Montréal et toute l'étendue du dit gouvernement. Il était entendu que M. de Chevremont devait garder son emploi dans les bureaux du roi à Montréal.

Le gouverneur et l'intendant, qui avaient beaucoup d'estime pour M. de Chevremont, demandèrent au ministre, en 1734 et en 1735, de lui accorder un brevet d'écrivain. Le ministre refusa de se rendre à leur demande.

Le 2 mai 1738, l'intendant Hocquart chargeait M. de Chevremont de se rendre aux forts de Frontenac et de Niagara afin d'y faire l'inventaire des munitions et marchandises généralement quelconques qui s'y trouvaient, dresser procès-verbal de l'état où elles étaient, et se faire rendre

compte des recettes, des consommations et des ventes pour la traite, etc.

M. Hocquart, le même jour, lui remettait un mémoire où il lui spécifiait tout ce qu'il devait faire aux forts de Frontenac et de Niagara (1).

A l'automne de 1739, M. de Chevremont obtenait la permission de passer en France afin de se rendre dans sa famille qu'il n'avait pas vu depuis son départ pour le Canada en 1726.

Le 14 mars 1740, le chanoine Pierre Hazeur de L'Orme, délégué du chapitre de Québec en France, écrivait de Paris à son frère :

"J'ai vu ici M. de Chevremont à qui j'ai donné à diner. Il m'a parlé de bien des choses que j'étais bien aise de savoir. C'est un fort aimable garçon qui ne manque pas d'esprit. Il m'a parlé de vous, de M. le général, et de M. l'intendant, mais des uns et des autres d'une manière bien différente" (2).

M. de Beauharnois, qui s'intéressait toujours à M. de Chevremont, écrivait au ministre, le 5 octobre 1744 :

"Suivant ce que le sieur de Chevremont m'a mandé de l'état où sont ses affaires, j'ai reconnu qu'il avait grand besoin de l'honneur de votre protection, et je vous serai sensiblement obligé, Monseigneur, de la lui vouloir bien accorder dans les occasions qui se présenteront (3).

Le dernier acte de M. de Chevremont conservé à Montréal est du 9 juin 1739. Il semble ensuite avoir vécu à Québec jusqu'à 1842 ou 1843. Peut-être travaillait-il dans les bureaux de l'intendant à Québec. En tous cas, on ne trouve son acte de sépulture ni à Montréal ni à Québec. Il est possible qu'il soit retourné en France.

P.-G. R.

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 26, folio 106.

(2) **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XVI, p. 289.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 81.

LES REGISTRES PROTESTANTS DE L'ÉTAT-CIVIL APRÈS LA CONQUÊTE

Les premiers ministres protestants de la province de Québec, après la Conquête, furent David-Francis de Montmollin à Québec, David-Chabrand Delisle à Montréal, et Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssières aux Trois-Rivières. Tous trois furent nommés par lettres patentes royales du 12 février 1768. Les registres tenus par ces trois ministres sont conservés à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

Il est absolument certain que dans l'intervalle compris entre 1759 et 1768, il y a eu des baptêmes, des sépultures et même des mariages de personnes professant la religion protestante soit à Québec soit à Montréal. La plupart des régiments anglais qui firent la conquête du Canada avaient des chapelains. Ce sont ces ministres qui présidèrent aux baptêmes, mariages et sépultures de leurs coreligionnaires jusqu'à l'arrivée des ministres Montmollin, Delisle et Veyssières.

Que sont devenus les registres tenus par ces chapelains militaires ?

Dans le *Rapport sur les archives du Canada pour 1883*, nous lisons, sous la signature de l'archiviste Douglas Brymmer :

« Pendant un certain temps après la Conquête, le seul clergé protestant dans la province du Canada se composait des aumôniers militaires et des aumôniers de vaisseaux qui étaient supposés tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures des habitants protestants. Même après qu'il y eut un clergé résident, le nombre de ses membres était si restreint que les aumôniers durent continuer la célébration des mariages, etc. Que sont devenus les registres tenus par eux, c'est ce que je n'ai pu constater. On n'en connaît rien au Bureau des Archives à Londres, et ils ne paraissent pas avoir été transmis à aucune autorité centrale. De fait, il est indubitable qu'un grand nombre—peut-être la plupart d'entre eux—étaient tenus de la manière la plus irrégulière, et que les aumôniers les ont gardés comme leurs propres mémoires particuliers et privés. Il est à peine possible qu'on en puisse recouvrer des parties, en supposant qu'on retrouvât les re-

présentants des aumôniers ; mais la difficulté de retracer ces personnes semble rendre presque désespérée toute tentative de ce genre. Il y a beaucoup d'intérêts d'impliqués dans la production de ces documents : ceux de succession par exemple. Il est donc à désirer que la plus grande publicité possible soit donnée au fait que ces documents manquent, afin que s'ils existent encore parmi les papiers laissés par les membres du clergé qui ont servi comme aumôniers en Canada, ils puissent être transmis à ce bureau, vu que, sous tout rapport, ce sont des documents publics et non privés.

“En réponse à des demandes de renseignements, l'évêque de Québec a promis de faire des recherches parmi les papiers appartenant à la cathédrale anglicane de cette ville, et M. Fiset, protonotaire de Québec, dit que des portions des registres des aumôniers de garnison se trouvent dans son bureau, mais qu'il n'y en a pas de ceux des aumôniers de vaisseaux. Toutes ces archives sont néanmoins très incomplètes. Depuis, l'évêque de Québec m'a informé qu'il n'y a à la cathédrale que les registres des bénéficiers. Le secrétaire de la Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers m'a écrit que les missionnaires envoyés par la société après la Conquête, ont fait connaître le nombre mais non les noms des personnes baptisées, mariées, ou enterrées qu'ils avaient inscrites.”

L'appel de M. Brymner en 1883 n'eut aucun effet. Si les registres des chapelains militaires existent encore, leurs propriétaires ont fait la sourde oreille aux demandes de l'archiviste du Canada.

Après quarante-deux ans, nous posons de nouveau la question : les registres protestants de l'état-civil tenus dans la province de Québec de 1759 à 1768 existent-ils encore ? Où sont-ils ?

P.-G. R.

QUESTION

Combien avons-nous eu de personnages du nom de Bigot sous le régime français au Canada ?

A. B. C.

LA CÔTE DE LA CABANE DES PÈRES

A Lévis, une côte qui conduit de la rue Commerciale au fleuve Saint-Laurent porte le nom de Côte de la Cabane des Pères.

Quelle est l'origine de ce nom ?

“A peu près dans le même temps où Guillaume Couture commença son défrichement (vers 1647), lisons-nous dans *Le premier colon de Lévis*, les Jésuites élevèrent sur le rivage, en face de Québec, l'humble logis qui devait porter pendant plus de deux siècles le nom de “Cabane des Pères.”

“Pour se rendre dans les missions de la Nouvelle-Angleterre, ces missionnaires s'enfonçaient d'ordinaire à travers les terres, cotoyaient la rivière Etchemin et la rivière Chaudière pour de là se rendre dans la rivière Saint-Jean. A leur retour de ces lointaines missions ils étaient obligés d'attendre souvent plusieurs jours pour pouvoir traverser le fleuve. Par les grands vents ou par les nuits orageuses, il n'était pas prudent de se risquer en canot d'écorce sur le bras de mer qui sépare Québec de Lévis. Ce fut sans doute la raison qui porta les Jésuites à établir ce pied à terre à Lévis.

“La pointe où s'élevait ce cabanon a toujours porté depuis le nom de “Pointe des Pères.” La côte qui gravit de la grève sur la falaise s'appelle la “Côte de la Cabane des Pères.”

Il y a une quarantaine d'années on voyait encore les ruines du vieux logis des Jésuites. Mais les terrassements du chemin de fer Intercolonial, aujourd'hui le Canadien National, ont recouvert entièrement tout ce qui restait de cette construction.

La Côte de la Cabane des Pères n'est guère fréquentée aujourd'hui. Tout de même, les autorités municipales de Lévis l'entretiennent avec soin. Les souvenirs qui s'y rattachent sont si glorieux.

La Commission des Monuments Historiques ne devrait-elle pas indiquer la “Cabane” des Jésuites par une inscription bilingue comme elle l'a fait pour d'autres sites historiques ?

ALMANACHS D'ADRESSES

Le premier *Directory* fut publié en 1595, à Londres, Angleterre, sous le règne de la reine d'Elizabeth. Il n'y figurait que les noms des "gentlemen" demeurant dans la ville de Londres et qui, d'après les éditeurs, jouissaient de quelque notoriété.

137 ans plus tard, en 1732, parut à Londres, le 1er almanach des adresses, portant le nom de *Directory*.

Comme les maisons n'étaient pas alors numérotées, on désignait les rues, d'après le nom de l'emblème qu'elles portaient, incrusté sur leur fronton: l'Ours noir, le Cygne blanc, ou voisin de l'orfèvre. Le numérotage des maisons ne devint général qu'en 1800, cependant, on ne suivit pas d'abord de système uniforme ou rigoureux.

Le premier *Directory* américain fut publié à Philadelphie en 1785. Le volume avait 85 pages et 3570 noms. En 1786, parut le premier *Directory* de New-York. Il n'en existe plus que quatre et l'un d'eux, vendu à l'encan, il y a quelques années, réalisa \$2400.

Le premier *Directory* de Montréal date de 1819. Il était édité par M. Thomas Doige et avait 192 pages. Dans les premières on y trouve une esquisse de l'histoire de Montréal. Les noms et adresses des habitants occupent les pages 49 à 186. Ce *Directory* contient beaucoup d'erreurs. Son titre exact est : *An Alphabetic List of the merchants, traders and house-keepers, residing in Montreal.*

De cette édition, on ne connaît que de rares exemplaires, mais il y a quelques années on l'a réimprimée. Une seconde édition parut en 1820, revue et corrigée. Cette édition est encore plus rare que la première. On n'en a exhumé jusqu'à présent, que deux ou trois exemplaires.

Faute d'encouragement, Doige abandonna la publication de son almanach. L'idée fut reprise en 1842, par M. W.-S. Mackay sous le titre *The Montreal Directory*. Mackay décéda vers 1854, et sa veuve continua la publication de l'ouvrage jusqu'en 1862 inclusivement, alors qu'elle céda ses droits à la maison Lowell, qui édite le volume depuis.

A. D. A.

AU LENDEMAIN DE LA CONQUÊTE

Ce qui frappe de prime abord chez les officiers anglais que la capitulation de Québec (1759), la capitulation de Montréal (1760) et le traité de Paris (1763) laissent maîtres de la Nouvelle-France, c'est leur ferme volonté de se concilier les nouveaux sujets du roi d'Angleterre, en leur témoignant une entière confiance, en les invitant à coopérer à l'administration de la colonie et en se garant des fautes commises et des gênes imposées inutilement par leurs prédécesseurs. Le placart d'Amherst, publié quinze jours après la capitulation de Montréal, est particulièrement instructif à cet égard. Il autorise les gouverneurs des trois villes principales à nommer aux emplois vacants dans la milice, entre tous autres, ceux qui jouissaient de tels honneurs sous Sa Majesté Très Chrétienne. Il charge l'officier de milice commandant dans chaque paroisse de connaître les différends et d'en juger en première instance. Il est ordonné aux troupes "de payer tout ce qu'elles achètent de l'Habitant argent comptant et espèces sonnantes". Le commerce est déclaré "libre et sans impôt à un chacun." Pareille proclamation devait avoir un prodigieux effet sur le colon de la Nouvelle-France, qui n'avait pas été habitué à tant d'égards et de considération de la part de ses propres gouvernants.

Le rapport de Murray, gouverneur de Québec, en date du 5 juin 1762, est aussi très éclairant. Sans doute, il faut faire la part de ses préventions d'Anglais et de protestant ; mais à côté de cela, comme les intentions sont bienveillantes, comme les vues sont larges et s'inspirent en général d'une juste et saine appréciation des conditions de la prospérité sociale ! S'il se méfie de la classe seigneuriale, et du haut clergé, s'il se montre assez mal disposé envers les Jésuites et les Récollets, comme il sait reconnaître les qualités de l'Habitant, la vigueur physique de la race, sa moralité, sa sobriété. C'est dans cette classe de paisibles campagnards que les gouvernants anglais, suivant lui, devront chercher leur principal appui. Qu'ils se l'attachent au moyen d'un traitement équitable et généreux, qu'ils encouragent le séminaire de Québec, parce qu'il dotera le pays d'un clergé canadien.

Qu'ils habituent cette population à se suffire à elle-même et en toutes choses à se passer des Français et des Américains.

Il n'y a pas lieu de trop s'étonner si les militaires anglais, chargés d'organiser le pays immédiatement après la conquête, font preuve de préoccupations, d'intérêt public et d'un réel souci du bien-être des classes populaires. On sait que les règnes des deux premiers souverains de la maison de Hanovre, Georges Ier (1714-1727) et Georges II (1727-1760), furent une époque de grand relâchement de l'autorité royale et d'accroissement des attributions de la Chambre des communes et de l'influence des masses. On sait que William Pitt, devenu premier ministre en 1757, et qui, en 1759, chargeait Wolfe de la conduite des opérations contre Québec, s'était en quelque sorte imposé à Georges II en exploitant les défiances du populaire anglais à l'endroit de cette dynastie étrangère. Il avait désigné Wolfe pour commander l'expédition, au mépris des droits de l'ancienneté et des préjugés aristocratiques. De même pour obtenir que Guy Carleton fit partie de l'état-major de Wolfe, il dut forcer la main au souverain, auprès de qui Carleton n'était pas en faveur pour avoir dénigré les troupes hanovriennes.

Si les chefs militaires anglais dépêchés vers les bords du Saint-Laurent dans les dernières années du règne de Georges II, surent, grâce surtout à la justesse et à la libéralité de leur conception politique,—puisée dans le milieu social anglais de leurs jeunes années, et quelque peu aussi au contact du milieu américain,—s'imposer au respect et même gagner les coeurs de beaucoup de Canadiens, il en fut tout autrement, au début, d'une autre classe de gens de langue anglaise, qui vinrent à leur suite s'abattre sur la colonie. Sortis, pour la plupart, des villes de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, se recrutant presque tous dans les classes commerciales et ouvrières, ils représentaient assez bien le type anglo-américain d'alors, avec ses qualités et ses défauts, excellent au fond, mais qui, à ce moment particulier de son histoire, violemment tendu vers la conquête de la liberté politique complète, était d'un abord rude, désagréable, et se montrait intolérant pour tout ce qui pouvait l'empêcher d'atteindre son but.

Bien qu'ils ne fussent qu'une poignée au Canada, ces Yankees avaient la prétention d'y tout mener. Ils manifestaient en toute occasion leur antipathie pour les croyances des catholiques, pour les coutumes françaises, pour le régime seigneurial des terres et le mode de transmission des biens. Avec la courte vue de petites gens qui n'ont l'habitude de la conduite que de leurs intérêts particuliers, sans avoir à tenir compte des autres, ils auraient voulu supprimer tout cela du jour au lendemain, et réclamaient hautement pour eux seuls, à l'exclusion de la population française et catholique et même des fonctionnaires anglais, l'administration de la chose publique. Leur action allait avant longtemps se faire sentir de plus énergique manière (Léon Gérin, *L'intérêt sociologique de notre histoire au lendemain de la Conquête*, p. 9).

LE SIEUR DE MONTDARDIER

Dans la promotion des officiers du régiment de Berry du 4 novembre 1757 on voit que Joseph-Hyacinthe de Prinsac est promu lieutenant en second de la compagnie de Tranroux, poste vacant par l'abandonnement du sieur de Montdardier.

Dans le *Journal de Montcalm*, à la date du 30 mars 1758, on voit ce que devint ce sieur de Montdardier :

“Le sieur de Montdardier, jeune homme de condition du Languedoc, lieutenant au régiment de Berry, ayant eu une conduite indigne de son nom, avait abandonné son emploi et était réduit à être maître d'école à Kamouraska ; voulant aller à Gaspé, il a été assassiné par un soldat déserteur du même régiment, qui ensuite est mort lui-même dans les bois de froid et de faim.”

QUESTION

Le *Journal du siège de Québec en 1759* par Jean-Antoine Panet existe-t-il encore ? J'entends le manuscrit original car il a été publié en 1875.

Biblio.

TABLE DES MATIERES

Acadie avant le Grand Dérangement, L'.....	92
Acadiens en Louisiane, Les.....	355
Adhémar, Jean-Baptiste.....	117
Aiguillon, La duchesse d'.....	512
Ailleboust de Périgny, Paul.....	456
Allsopp, L'honorable George.....	490
Anciens Canadiens de M. de Gaspé, Les.....	476
Annales de l'Institut Canadien-français d'Ottawa, Les.....	360
Apothicaires sous le régime français, Les.....	166
Archambault, Feu Joseph-Louis.....	270
Arnoux, Le chirurgien André.....	169
Audet, Augustin.....	27
Autel des Parfums, Ce que c'est qu'un.....	330
Avoine, Le jeu canadien, semer ou vendre l'.....	458
Baby, L'honorable François.....	537
Baie des Châteaux, La.....	268
Baillargé, Une pièce de Charles.....	512
Bardy, La noblesse de la famille.....	129
Basques à Québec, Les.....	299, 398
Basset, Bénigne.....	115
Battures et grèves, La différence entre.....	28
Beaulac, M. de.....	456
Beauville, La baronnie de.....	380
Bégin, Le premier ancêtre canadien du cardinal.....	127
Bégin, Liste des ouvrages publiés par le cardinal.....	397
Bélanger, Jean-Amable.....	423
Bell, traducteur de Garneau.....	183
Bellemont, Le chirurgien François.....	166
Bergères, Raymond-Blaise des.....	455
Bettez, Le premier établi au Canada.....	463, 560
Blanchet, Le citoyen.....	17
Blé sarrazin, Le.....	369
Boileau, Le colonel Arthur.....	366
Boucher de la Perrière, gubernator de Montréal, Un.....	384
Boucher de Montbrun, Pierre.....	168
Bouillet de la Chassaigne, Jean.....	56
Bellecombe, Sa lettre à Jean Taché.....	58
Blanchet, Les évêques.....	452
Bourgine, Hilaire.....	117
Bourlamaque.....	395
Bouvet de la Chambre, Jean.....	168
Royvinet, Acte de remontrance des seigneurs de Montréal au sujet des usurpations de M. de.....	291
Brandy-Pot, Sur le.....	46
Brebeuf, Le martyr du Père de.....	195
Brigade du feu à Québec en 1836, La.....	1
Broyeux, Jean de.....	359
Bruyères, John.....	342
Brymner, Douglas.....	423
Caldwell, L'honorable Henry.....	7
Canada et l'indépendance des Etats-Unis, Le.....	363
Canadiana.....	270
Canadienne en France, La.....	512
Canadiens, Soyons.....	154
Canadiens dans l'armée anglaise, Les.....	160
Canots sauvages d'autrefois, Les.....	464

Cap Saint-Ignace, Un épisode de l'histoire du	321
Capitaines de milice sous le régime français, Les	184
Capitaines de milice au commencement du dix-neuvième siècle,	52
Carillon chantée, La bataille de	390
Caron, A propos de Jean	558
Carouge Archers, The	103
Carroll, Mgr John	76
Cartier et les Espagnols, Jacques	330
Catignon, Le garde-magasin Charles	161
Cawee, Les îles	29
Ceuillier-Lafourcade, Louis	169
Chabanel, Le martyr du Père Noël	215
Chacora, La rivière	348
Chacornac et Joannes	23
Chambly, Jacques de	454
Chambly, Les commandants du fort de	453
Chambre de Commerce au Canada, La première	393
Champlain, Une opinion sur	43
Champlain a-t-il remonté le Saguenay jusqu'à Chicoutimi	6
Chanson de nos grand'mères, Une	119, 328
Chanteurs ambulants	367
Charpentier dit la Paille, Le traiteur Jean	381
Chartrand, Le capitaine Joseph-D.	111
Chaumonot, Le Père Pierre-Joseph-Marie	96
Chemin entre Québec et Montréal, Histoire du	286
Cheron, Martin	163
Chéticamp, Le nom	268
Cheval au Canada, La viande de	476
Chicard, Célestin-Godefroy	422
Chicoine, Jérôme-Adolphe	59
Chicoutimi, Champlain s'est-il rendu à	6
Chinoise of the Eastern States	299
Chirurgien, Un engagement d'apprenti	51
Chirurgiens sous le régime français, Les	166
Chouinard, Liste des ouvrages publiés par Ernest	14
Christin, Alphonse	423
Claverie, Pierre	165
Cliche, Une lettre du Récollet Didace	421
Closse, Raphaël-Lambert	115
Collet, Raoul	53
Collins, L'honorable John	486
Colombe ou Colombet	559
Colonisation de la Nouvelle-France, Un édit pour la	94
Comment on s'écrivait autrefois	39
Conscription sous le régime français, La	158
Conseil de la Nouvelle-France, Une ordonnance du	146
Conseil de Québec, Une pièce du	176
Conseils du Roi dans le Bas-Canada	57
Corvées à la Baie Saint-Paul en 1788, Les	462
Côte de la Cabane des Pères, La	247
Côté, Pierre-Salomon	124
Coteau Saint-Louis, Le	263
Couagne, Mlle de	191
Cramahé, L'honorable Hector-Théophilus	427
Crusaders of New-France	250
Cuthbert, L'honorable James	18, 485
Dames doreuses, Les	458
Daneau de Muy, Nicolas	455

Daniel, Le martyr de du Père Antoine	206
Daire de Blanzay, Louis-Claude	118
David, Jacques	118
De Bonne, Le docteur	346
Dejordy de Cabanac, François	455
Denier à Dieu, Le	120
Desnoyers, Robert	163
Diabie devenu cuisinier, Le	512
Dieppe et le Canada	189
Disparus, Les : Raoul Collet, 53 ; Jérôme-Adolphe Chicoine, 59 ; Mgr John Carroll, 76 ; Joseph-D. Chartrand, 111 ; Pierre-Salomon Côté, 124 ; Alphonse Christiu, 423 ; Jean-Amable Bélanger, 423 ; Douglas Brymner, 423 ; Louis-Joseph François, 423 ; Petrus Hubert, 423 ; Béatrice La Palme, 468 ; L'hon. V.-L. Dumouchel, 479 ; l'abbé Mi- chel Dufresne, 479 ; Pierre-Benjamin Dumoulin, 479 ; Le Père Pier- re Fiset, 480 ; Pierre Laviolette, 480 ; l'hon. John-Henry Dunn, 481.	
Docete omnes gentes	238
Document de 1697, Un	418
Domestiques et serviteurs	157
Dorchester et les Canadiens-Français	346
Dorion au Canada, Le premier	376
Drummond, L'honorable Colin	376
Drummond, L'honorable John	376
Dudevant, L'abbé Arnault-Germain	354
Dufresne, Le collège de Candide	512
Dugas, Liste des ouvrages publiés par l'abbé Alphonse-C.	21
Dugay, Jacques	167
Dumoulin, Charles	160
Dunn, L'honorable Thomas	482
Duvergier de Hauranne, M.	465
Ecole anglaise à Québec en 1792, Une	19
Esclavage au Canada, L'	359, 398
Esgly, François Mariauchau d'	455
Esquimaux et le feu, Les	126
Estèbe, Guillaume	164
Etat des familles de la Nouvelle-France en 1666, 1667 et 1668	412
Ethier, Le chirurgien Joseph	168
Fayolle, Nicolas de	330
Feltz, Le chirurgien-major de	169
Ferlet, L'abbé	293, 380
Fordham, Les docteurs de	366, 399
Foucault, François	164
François, Louis-Joseph	423
Franquet, L'ingénieur	378, 510
Fraser, L'honorable John	534
Frémont, Louis-René	477
Frontenac, maître d'hôtel	29
Gamelin dit La Fontaine, Michel	167
Gannes, La famille de	271, 331
Garde-magasins du Roi à Québec, Les	161
Garde-magasins du Roi à Montréal, Les	329
Garnier, Le martyr de du Père Charles	211
Gastineau-Duplessis, Nicolas	115
Gendron, Le sieur	30, 124
Gloire du Canada et de la France	194
Godbout au Canada, Le premier	95
Golette française à Québec en 1772, Une	449
Goldfrap, L'honorable James	483
Gondoin, Le garde-magasin	161

Gosselin, Tableau généalogique de Guillemette	15
Gouault, L'apothicaire Gaspard	166
Goupil, Le martyr de René	224
Gourdeau fut-il capitaine de port à Québec, Pierre-Jacques	359
Grant, Sir William	22
Grèves et battures	28
Grécourt ou Gricourt	64, 158
Grisard, sieur Desormaux, Nicolas	161
Hamilton, L'honorable Henry	487
Harper, Les trois frères	22
Harrison, L'honorable Edward	489
Hastings, L'écusson de	425
Hérault, L'abbé	156
Hertel, Une lettre de François	295
Histoire du Canada, Un concours d'	31
Histoire, La plus grande figure de notre	230
Holland, L'honorable Samuel	440
Hôtel-Dieu de Québec, L'	389
Houille Blanche, Le terme	509, 558
Hubert, Petrus	423
Hurons à la Jeune-Lorette, La chapelle des	351
Huston, Où est né James	492
Iberville, Ce qu'il dit de sa campagne à la baie d'Hudson	469
Iberville et l'île de Nevis	385
Ile aux Coudres, L'	364
Invention ou vérité	396
Irving, L'honorable Paulus-Aemilius	426
Jésuites : leurs Relations , 254, 256 ; les préjugés contre les, 253 ; hom- mage de Mgr de Laval aux, 252 ; l'entraînement des missionnaires, 248 ; opinion de Garneau sur les, 246 ; dicton canadien sur les, 245 ; ce qu'en dit Châteaubriand, 244 ; leurs missions, 242 ; leur maison à Sillery, 241 ; la vie des missionnaires, 239 ; où furent martyrisés les missionnaires, 223 ; sous le régime français, 218 ; ce qu'ils firent pour la France, 210 ; en souvenir des Pères, 205 ; leur chapelle à Tadoussac, 481 ; les missionnaires d'aujourd'hui, 285, 301 ; le premier missionnaire mort au Canada, 243 ; les mar- tyrs canadiens, 193.	
Joannes et Chacornac	93
Jogues, Le martyr du Père Isaac	219
Journaux de l'Amérique, Les premiers	303
Jusserand, A propos d'un discours de M.	510
La Barre, Son expédition contre les Iroquois en 1684	54
La Corne, Saint-Luc, L'honorable Luc de	54
La Barthe, Jean-Pierre de	330
Lalande, Le martyr de Jean de	231
Lalanne, Le chirurgien Jean	168
Lalemant, Le martyr du Père Gabriel	195
Lamothe Cadillac et son fils	299
La Motte, Jean Deleau de	454
Landry, Les ouvrages publiés par l'honorable Philippe	49
Lantagnac, Gaspard Adhémar de	457
La Palme, Béatrice	468
La Salle, Le petit officier de	153
Latre, Louis-Charles de	169
Lauzon, Une appréciation du gouverneur de	24
Le Barrois, M.	126
Lefebvre du Plessy, François	454
Le Gardeur de Tilly, M.	354
Légaré, Jean-Louis	147

Législateurs de la province de Québec, 1764-1791, Les	426, 482
Le Manceau dit la Bonnerie, Pierre	169
Le Moyne, Charles	329
Le Moyne, Le lieutenant	121
Le Moyne de Sérigny, La famille	121
Le Moyne de Longueuil, L'honorable J.-D.-E.	538
Le Prince, Mgr Jean-Charles	467
Lery, L'honorable Gaspard-Joseph de	532
Lespinay, Acte de concession de l'arrière-fief de	93
Lettre de M. d'Iberville au ministre	469
Lettre de Papineau à Joseph Girouard	464
Lettre du Père Didace Cléche à	421
Lettre du ministre à M. de Vaudreuil	392
Lettre du chanoine de Miniac au chanoine de Tonnancour	383
Lettre du ministre à l'intendant Bigot	294
Lettre d'un héros chrétien	295
Lettre du Père Roubaud	298
Lettre de Carillon, Une	300
Levesque, L'honorable François	488
Loisel, Le naufragé Jean-Baptiste	165
Lotbinière, A propos des Chartier de	506
Loyanté des Canadiens en 1775, La	370
Mabane, L'honorable Adam	438
Magnan, La famille	344
Magon de Ferlaye, L'abbé François-Auguste	380
Marion, Le R. P. Albert-Marie-Philippe	270
Marquis et la paroisse de Sainte-Eulalie, Mgr	159
Martel de Saint-Antoine, Jean-Baptiste-Grégoire	329
Martyre, Ce que c'est que le	255
Massé, Le Père Ennemond	112
Maturin, Gabriel	350
Maugue, Claude	116
Meilleur, Les ouvrages du docteur	356
Meilleur, Les ancêtres du docteur	399
Mézy, Acte de sépulture du gouverneur de	290
Mézy, Les derniers jours du gouverneur de	62
Michel, Le chirurgien Jean	167
Michel, Le géologue	476
Miclets, Qu'étaient les	60, 157
Migeon de Braussat	329
Milice canadienne en 1669, La	269
Monchy, Nicolas de	116
Monde illustré, Le	305
Monsieur ou Monseigneur	84, 558
Montcalm, Une opinion sur	44
Montcalm, La guerre est le tombeau des	293
Montigny, L'abbé de	171
Montmorency, Le premier pont du saut	425
Mont Oscar à Rigaud, Le	508
Montréal : L'imposition pour les fortifications de, 401 ; les greffiers de, 114 ; les garde-magasins de, 329 ; noms de rues de, 125 ; la première apparition du nom, 125 ; la terre historique de Près-de-ville, 148 ; le coteau Saint-Louis et la citadelle de, 263.	
Moore, Le capitaine	155
Morant, Nicolas	169
Morgan au siège de Québec, Le général	369
Monnier, L'honorable François	482
Munro, John	126

Murray, L'honorable Walter	439
Nicolas, La chanson de	119, 328, 559
Nicolas, La légende de saint	61
Noble et roturier	382
Noms géographique canadiens	268
O'Callaghan et les Relations des Jésuites , Le docteur	256
Opinion Publique , L.	402, 493
Oscar, L'origine du nom Mont	191
Ouvrages publiés par Ernest Chouinard, 14 ; l'abbé Alphonse Dugas, 21 ; Adolphe Poisson, 26, 160 ; Philippe Landry, 49 ; l'abbé Hospice Verreau, 56 ; Edouard Richard, 187 ; Mgr Cyprien Tanguay, 349 ; le cardinal Bégin, 397 ; Louis-P. Turcotte, 478.	
Papineau à Joseph Girouard, Une lettre de	464
Parkman, Une appréciation de Francis	117
Pean de Livaudière, Jacques-Hughes	456
Pianos Bondes, Les	341
Picote de Belestre, L'honorable	341
Pigeard de Foubreme	64
Pinard, Le chirurgien	166
Poisson, Liste des ouvrages publiés par Adolphe	26, 160
Pontbriand, Une vie manuscrite de Mgr de	32
Porlier, Cyprien-Jacques	118
Portneuf, René Robineau, baron de	450
Potier de Courcy, La famille	357
Pownall, L'honorable sir George	489
Prégen, Le pilote	420
Price, L'honorable Benjamin	485
Prisonniers de guerre américains à Québec, Les	507
Procureur fiscal sous le régime français, Le	302, 511
Professeur d'anglais au Canada, Le premier	416
Progrès du Saguenay , Le	379
Québec : sa brigade du feu en 1836, 1 ; une école anglaise en 1792, 19 ; une goélette française en 1777, 450 ; au printemps de 1660, 33 ; conflagrations sous le régime français, 65, 97 ; le Petit Paradis de, 128, 170 ; les garde-magasins à, 161 ; comment on saluait l'avène- ment d'un nouveau roi à Québec, 513.	
Quihomet ou Guyhomard	50
Raimbault de Piedmont, Joseph-Charles	118
Ransonnet, L'abbé	32
Raynal et nos ancêtres	424
Reval, Le sieur	132
Richard, Liste des ouvrages publiés par Edouard	187
Robert, L'abbé	29
Robidoux en Californie, Le mont	47
Rochert de la Morandière, Etienne	329
Roubaud, Le Père	298
Roussel de la Rousselière, Le chirurgien	168
Roy, L'honorable Gabriel	347
Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et Sabrevois de Bleury	7, 40, 77, 104, 133, 185, 456
Saguenay et Champlain	6
Sage-femmes sous le régime français, Les	168
Saint-Hilaire, La croix du mont	91
Saint-Joseph , La prise du vaisseau le	63
Saint-Ours, L'honorable Paul-Roch de	536
Saint-Ours, Un exploit de M. de	298
Saint-Père, Jean de	114
Saint-Vincent, baron de Narcy, Pierre de	237

Sainte-Eulalie, La paroisse de	459
Seigneurie dans la Nouvelle-France, La première	45
Serviteurs et domestiques	157
Sources imprimées de l'histoire du Canada-français, Les	305, 360, 402, 493
Stadacona, Le site de	389
Stewart, L'honorable Charles	483
Taché, Une lettre de Bellecombe à Jean	58
Tadoussac, La chapelle de	481
Tanguay, Liste des ouvrages publiés par Mgr Cyprien	349
Tantouin de La Touche, Louis	329
Théâtre américain, La première pièce de	492
Thérèse de la Nouvelle-France, La	400
Thisbé de Belcour, M.	302
Tiblemont ou Tillemont	188
Tremblement de terre au Canada, Le premier grand	138
Trois-Rivières : fondation de, 27, 60 ; première église de, 192.	
Turcotte, Liste des ouvrages publiés par Louis-P.	478
Vaudreuil, Le Journal du marquis de	375
Vaudreuil, Une lettre du ministre à M. de	392
Verreau, Liste des ouvrages publiés par l'abbé H.-A.	56
Vicaires perpétuels de Québec, Les	191
Vienne, François-Joseph de	165
Ville-Marie et Montréal	125
Villeray, A propos de Louis Rouer de	419
Wampum, Ce qu'était le	296
Well, Le Jésuite	401
Yamachiche, Les rangs ou concessions de	50
Yamaska, Les blockbans de l'	85
Yankee Doodle	414